

PENDANT CE TEMPS-LÀ AU QUARTIER D'ISOLEMENT...

J'AI PRIS
2 MOIS EN 2012 ET
JE SAIS TOUJOURS PAS
QUAND JE SORTIRAI...

EN 2010,
ILS M'ONT MIS 8 ANS.
LÀ, MA DATE DE SORTIE
C'EST 2044

J'AI MANGÉ 22 MOIS
À 19 ANS, J'Y SUIS
ENCORE 10 ANS APRÈS...

MOI, AU MIEUX,
JE SERAI DEHORS EN 2038.
J'AVAIS PAS 20 ANS
QUAND JE SUIS TOMBÉ!

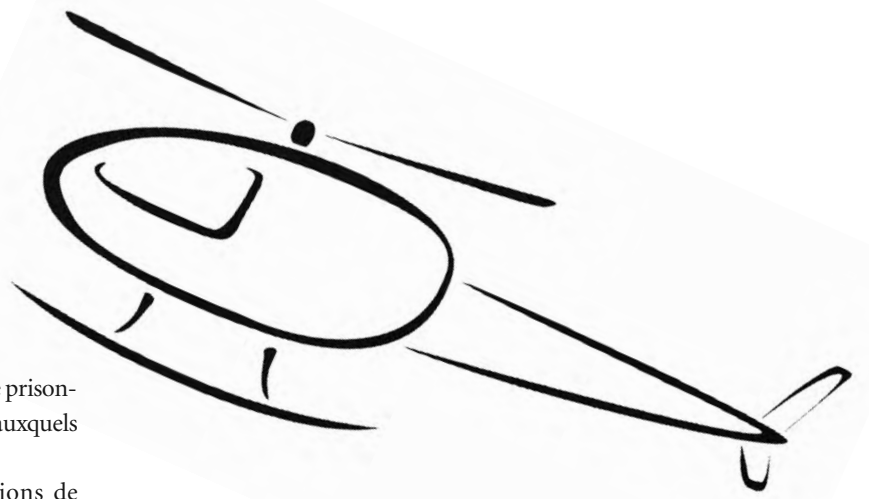
CA FAIT 20 PIGES
QUE JE PURGE
MA PEINE DE 3 ANS ET DEMI...

HÉ! AU FAIT,
C'EST QUOI CETTE HISTOIRE
D'ÉTAT D'URGENCE ?

L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

N° 43
2 EUROS
FÉVRIER 2016



L'ENVOLÉE est un journal trimestriel. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. *L'Envolée* se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner. Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de quinze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur Notre site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

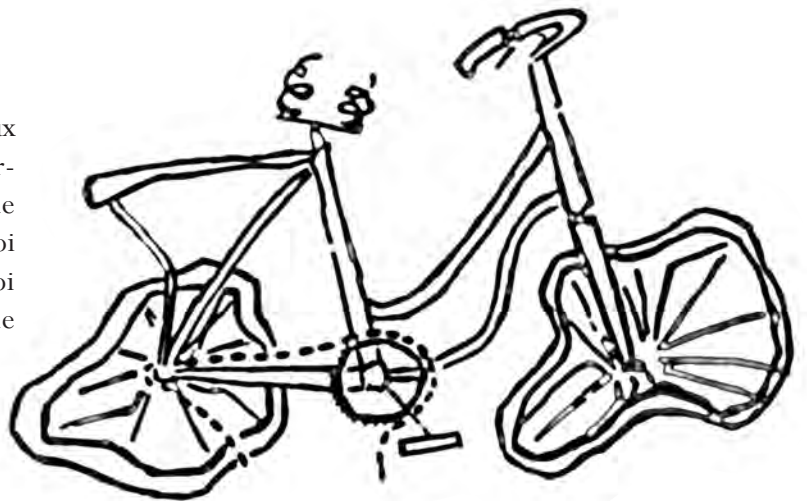
À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

SOMMAIRE

- | | |
|--|----------|
| PEINES INTÉRIEURES = 13^{ÈME} MOIS
« Je veux que les gens sachent »
Entretien avec Nadia à propos d'Ibrahim | p. 5/7 |
| PEINES INTÉRIEURES = ÉLIMINATION
Rachide Boubala met en échec le CNE | p. 8/12 |
| PEINES INTÉRIEURES = ÉLOIGNEMENT
Fabrice Boromé 8 + 20 + 6 = libérable 2044 | p. 13/14 |
| PEINES INTÉRIEURES = ISOLEMENT
Christine : la garder au trou
pour avoir sa peau | p. 15/20 |
| PERMIS DE TUER
Compte rendu du procès d'un flic tueur
Entretien avec Amal Bentounsi
Entretien avec un copwatcher | p. 21/29 |
| VOUS AVEZ RDV HIER
ET C'EST OBLIGATOIRE
Entretien avec Aurore | p. 30/31 |
| RETOUR VERS LE FUTUR
Publications | p. 32/33 |
| GAËTAN
Lettre de Lannemezan | p. 34 |

Il ne chôme pas, le nouveau ministre des tribunaux et des prisons ! À peine la Taubira avait enfourché son « m’as-tu-vu » à deux roues que l’Urvoas présentait déjà un nouveau projet de loi avec ses amis Valls et Cazeneuve. Projet de loi « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l’efficacité et les garanties de la procédure pénale ». Gonflé à bloc par les attentats et l’instauration de l’état d’urgence, Valls a rappelé que « la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement a accru et encadré les possibilités de recueil du renseignement », et souligné que « cet arsenal de prévention doit être complété par un volet judiciaire ». Pour écrire cet énième « volet judiciaire », le législateur comme on dit, va piocher, étendre et aggraver des mesures qui existaient déjà depuis longtemps, notamment dans la loi du 9 mars 2004. Mesures qui étaient à l’époque réservées à la lutte contre « la criminalité organisée » (voir *Envolée* n° 11) – c’est à dire contre l’économie parallèle – mais parfois encore un peu trop compliquées d’usage pour les condés. C’est le moment de se simplifier la vie, pourquoi se priver quand « guerre au terrorisme » et état d’urgence permettent de tout faire passer ?

Le texte en est au stade de la présentation, mais il a toutes les chances d’être adopté très rapidement ; nous le décortiquerons dans le prochain numéro. Disons tout de même qu’il prévoit – entre autres – une série de mesures qui contiennent d’étendre les prérogatives policières et de légaliser les moyens d’investigation qui ne l’étaient pas encore : perquisitions de nuit dans les locaux d’habitation en enquête préliminaire. Officialisation du recours aux Imsi catchers (des antennes-relais fictives qui captent toutes les communications dans un périmètre donné). Institution d’un dispositif de protection des témoins (pour les balances, en clair) dont l’identité sera tenue secrète dans des affaires de délits passibles d’au moins... trois ans ! Plafonnement strict des cartes prépayées. Possibilité pour les flics de fouiller véhicules et bagages lors de simples contrôles d’identité. Ils pourront garder n’importe qui pendant quatre heures pour peu qu’il leur paraisse suspect – une mini garde à vue, quoi. Quant à l’article 19, il instaure ce que les syndicats de condés demandent depuis si long-



édito

temps ; l’« irresponsabilité pénale » lorsqu’ils tuent. Et puis il y a le renforcement des prérogatives des procureurs et des juges de la liberté et de la détention – autrement dit, un lien direct entre la police (le procureur est un directeur de la police judiciaire) et le carcéral : enfin débarrassés des modalités juridiques qui pourraient faire traîner les placements en taule ! Ce texte prévoit aussi de renforcer certaines mesures visant à empêcher la libération de prisonniers en détention préventive.

Cette loi va passer encore plus tranquillement que celle sur le renseignement à l’hiver dernier. État d’urgence oblige. D’autant que le débat médiatique a orienté tous ses projecteurs sur la déchéance de nationalité. Sur une question si mal posée, si foncièrement biaisée et aux enjeux si obscurs, les humanistes ont pu se la donner, même ceux de droite ! Pourtant le vieux Bob (mais qui est ce Bob ? Robert Badinter pour les intimes, celui-là même qui a remplacé la peine de mort par des peines jusqu’à la mort) leur a expliqué que toutes ces discussions étaient sans objet ; qu’en fait, cette nouvelle mesure ne changerait rien du tout : « Leur condamnation ne sera définitive qu’au terme d’une procédure qui durera des années. Et une très lourde peine, la réclusion criminelle, qui comprend une longue période de sûreté de plusieurs décennies, les frappera. Qu’ils soient ou non déchus de la nationalité, ces assassins de la terreur n’auront pour foyer que les centrales de haute sécurité. » Reste l’état d’urgence. Comme un décret qui a servi de catalyseur à ce qui était en cours : pour-

suivre le délire législatif qui n'a cessé d'empiler les lois sécuritaires depuis plus de quinze ans. Il a également fourni l'occasion d'une répétition grandeur nature : trois mois d'État autoritaire sous prétexte d'« antiterrorisme ». Tout s'est bien passé, nan ? Ils peuvent bien en remettre pour trois mois. On l'a déjà lu un peu partout : il y a eu des milliers de perquisitions, des centaines d'assignations à résidence, des dizaines de garde à vue... tout ça pour wallou. Trois enquêtes ouvertes par le parquet, une seule personne mise en examen... v'là l'« antiterrorisme » ! Mais par contre, les flics ont largement utilisé leurs pleins pouvoirs pour

leurs basses besognes : « On profite de l'état d'urgence pour faire du boulot de police basique.

Pour se couvrir, on dit qu'il y a des liens entre terrorisme jihadiste et banditisme », a tranquillement expliqué un policier du renseignement territorial (ex-RG) de la région parisienne à *Libé* (du 22 décembre). Et puis « les

perquisitions administratives nous permettent de progresser en renseignement », indique un préfet dans le même numéro : « On explore les entourage, les relations entre les personnes... » C'était aussi l'occasion de banaliser le remplacement partiel du pouvoir judiciaire par celui de l'exécutif : on ne s'est jamais fait d'illusion ici sur la prétendue

indépendance du policier et du juge, mais la mise en scène institutionnelle de la séparation des pouvoirs permettait quelquefois à des justiciables de gagner du temps, de profiter de failles pour se soustraire à leur logique sécuritaire commune.

Comme en 1940, comme en 1960, il s'agit maintenant de re-

booster l'union sacrée autour de la république, du drapeau tricolore et autres symboles funestes d'une démocratie qui sait parfaitement attiser la xénophobie lorsqu'elle en a besoin. Cultiver l'idée que les ennemis des pauvres ne sont pas

ceux qui les exploitent et leur volent leur vie, mais les « étrangers » présentés



comme des barbares. Tout est fait pour noyer l'antagonisme exploités-exploiteurs dans le racisme bien nauséabond des Gaulois. Après les attentats de janvier 2015, c'était en prison qu'il fallait traquer les foyers de « radicalisation » ; après ceux de novembre c'est dans l'ensemble de la société que la chasse est ouverte. Contre les Arabes, bien sûr, c'est une histoire bien ancrée. Et puis contre les migrants, ceux de Calais comme ceux de Cologne : ils sont comparés à des sauvages capables de vivre comme des animaux, pratiquant le viol collectif, l'assaut des convois humanitaires, le pillage et autres méfaits dignes des Vikings dans un mauvais film.

L'état d'urgence tombe à pic pour jeter un voile de sidération sur un horizon économique des plus sombres – sauf pour les quelques milliers de nantis qui bâfrent toujours plus, à la mode féodale. Les gouvernants profitent d'ailleurs de cette sidération pour ramener le temps des seigneurs, des impôts royaux et du servage pour compenser les effets de la crise financière annoncée, pour préparer sans aucune honte la toute dernière réforme du droit du travail... Tout ça dans un silence de mort, tandis que les médias crachent leur brouhaha à plein volume au plus infime rebondissement de la saga « antiterroriste ». Par contre, qui a entendu parler de la loi sur les transports qui sera définitivement votée début mars ? Elle prévoit de nouvelles peines de prison pour les fraudeurs : six mois pour cinq PV impayés. Pareil pour ceux qui feraient de la publicité à une mutuelle de fraudeurs (le Réseau pour l'abolition des transports payants est clairement dans le collimateur) et pour les vendeurs à la sauvette des couloirs du métro. Deux mois pour tout signalement de la présence des contrôleurs, pour tentative d'échapper à un contrôle ou si on leur donne une fausse adresse.

C'est vrai qu'il y a urgence...

PEINES INTÉRIEURES = 13^{ÈME} MOIS



« JE VEUX QUE LES GENS SACHENT »

ENTRETIEN AVEC NADIA QUI DÉNONCE
L'ACHARNEMENT QUE SUBIT SON NEVEU IBRAHIM

Dans l'émission Papillon du 21 janvier 2016, Nadia a raconté le parcours d'Ibrahim, son neveu, entré en prison en 2006 pour vingt-deux mois. Cela fait maintenant dix ans qu'il est séquestré par l'administration pénitentiaire (AP) : la quasi totalité de sa peine est donc le fruit de condamnations pour des faits survenus à l'intérieur. Nadia dénonce ce que l'AP fait subir aux proches et aux prisonniers qui n'acceptent pas de se soumettre à l'autorité carcérale et qui découvrent qu'en prison on peut continuer à être condamné à de la prison. La plupart du temps il s'agit de matons qui, en plus de comptes-rendus d'incidents et de sanctions disciplinaires internes, portent plainte au tribunal pour de simples outrages ou de soi-disant menaces... Pas besoin de bras-de-fer contre leur hiérarchie devant les prudhommes, c'est au tribunal correctionnel qu'ils vont chercher leur treizième mois sur le dos des prisonniers... Et au tribunal, les peines intérieures s'ajoutent à la peine initiale. C'est comme ça que des prisonniers entrés pour quelques mois et identifiés comme revendicatifs ne sortent jamais.

Nadia : Ibrahim est en prison depuis un peu plus de neuf ans maintenant. Il est rentré en juillet 2006 pour des peines successives de dix et douze mois et aujourd'hui il est encore enfermé parce qu'il tient tête à l'AP et qu'elle n'apprécie pas les rebelles. Je suis très en colère après ce système carcéral injuste et inhumain. Il voit sa peine rallongée sans cesse. Il n'est pas le seul dans ce cas-là ; ils savent qu'il ne se laisse pas faire, et ça se termine par des plaintes de surveillants ayant besoin d'arrondir leurs fins de mois, pour « injures, outrages et menaces de crimes ». Pour Ibrahim, ce sont des peines qui vont de douze à vingt-quatre mois, ce qui fait qu'aujourd'hui il en est à dix ans d'emprisonnement... pour rien. Il est placé en centrale pour son comportement. Je reprends la citation que j'avais lue sur le blog de Christine Ribailly : « Certains condamnés commettent le crime de parler. » Ça résume l'incarcération abusive et qui perdure, d'Ibrahim, de Christine et d'autres.

Papillon : après les violences qu'il a subies à la prison de Poitiers-Vivonne, tu as décidé de prendre la parole, de le soutenir publiquement et de dénoncer ce qu'il se passe.

À Vivonne, ça a été l'enfer pendant toute son incarcération. Il ne se sentait pas en sécurité, il avait peur de mourir, ce sont ses termes. Dès le premier parloir, en mai 2014, il est arrivé le visage tuméfié, enchaîné, menotté, avec une escorte de cinq matons casqués, boucliers en main : il s'était fait tabasser par un surveillant avec l'aide de ses collègues. Nous avons porté plainte, la plainte a été classée sans suite, et celle du surveillant, bien entendu, a été retenue. Il a pris neuf mois ferme alors qu'il s'est fait tabasser. À part ça, faut savoir que pour prendre rendez-vous pour les parloirs, l'appel est surtaxé et ils doivent confirmer par téléphone ; à Vivonne, toutes les semaines, on m'appelait pour me décourager de venir, en me disant « c'est pas possible ». Ils essaient de

« IBRAHIM TRAINÉ SON ÉTIQUETTE AU SEIN DE L'AP »

casser les liens familiaux. Pour le soutenir, je veux que les gens sachent ce qu'il se passe dans nos prisons parce que les médias essaient de nous aveugler pour nous faire oublier le monde carcéral en France, en nous montrant Guantanamo, les prisons mexicaines, etc. Ibrahim ne supporte pas l'injustice et l'inhumanité, donc à chaque fois qu'il a pu rétorquer, c'est uniquement pour la revendication de ses droits, et par la même occasion de ceux des autres prisonniers. Il dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Mais l'AP ne l'accepte pas [ndlr : voir les lettres d'Ibrahim ci-dessous]. Les matons passent par leurs méthodes : ils vont le titiller, l'embêter pendant son sommeil, etc. Comme il ne dort pas bien, il dit ce qu'il pense, donc des fois il y a des mots, des grossièretés qui partent, et ça finit en dépôt de plainte pour menaces et outrages, placement en QD (quartier disciplinaire), en isolement. Actuellement il est à Clairvaux, on lui fait faire l'ascenseur : QD, pour ceux qui ne le savent pas c'est « mitard », « cachot », et QI (quartier d'isolement) c'est vingt-trois heures sur vingt-quatre en cellule. Demain, il redescend au QD : il n'a droit qu'à une seule visite et un seul coup de fil par semaine. Ce sont des quartiers très durs au niveau des conditions de vie. Où est l'humanité ? Clairvaux, c'est une centrale pour les longues peines, bizarrement gérée. J'ai essayé de parler avec le directeur ; pendant quarante minutes, ça a été très très dur de discuter ; moi, en liberté, il a réussi à m'agacer, j'ai pris sur moi. Un détenu qui connaît ses droits et qui revendique, j'imagine comment il peut réagir avec vingt-trois heures d'encellulement. Et aussi dans ce centre pénitentiaire (CP), en entrant au parloir on m'a fait sonner alors que je mets toujours le même jean parce que je suis sûre qu'il ne sonne pas. On me dit que c'est l'humidité. J'ai vu des échanges de regards avant que ça sonne. N'ayant rien à me reprocher, j'y vais tranquillement. Alors qu'ils me faisaient passer et repasser sans cesse, j'ai fini par enlever mon pantalon par respect pour les familles qui attendaient dehors, pour ne pas leur croquer du temps de parloir. L'idée c'était de me faire sonner plusieurs fois pour m'interdire l'accès. Ce sont leurs pratiques. Le directeur m'a dit que si on sonne quatre fois, on n'entre pas. Pour moi c'est un petit aveu.

Comme tu disais le cas de ton neveu n'est pas isolé... Il y a des Christine Ribailly, il y a des Rachide Bou-bala... Ça signifie bien à quel point l'AP peut pousser les gens à bout. Mon neveu est étiqueté. Il traîne son étiquette au sein de l'AP partout où il va... 38 CP... Ibrahim demande aussi à penser aux familles qui souffrent, il veut que ça se sache. La double peine, c'est pour nous. Lui il est déjà en double peine : en prison et puis dans un cachot. Triple peine avec la ralonge de peine. Ce mec a envie de faire sa vie dehors, d'être auto-entrepreneur, de profiter de sa jeunesse,

on lui a volé sa jeunesse. Aujourd'hui il a 29 ans. Il est rentré pour vingt-deux mois à 19 ans. Il a le droit d'être en liberté. En plus je veux que les gens sachent que c'est avec leurs impôts. Aujourd'hui quelqu'un en centrale, c'est 180 euros par jour, des fois jusqu'à des milliers d'euros pour les transferts au tribunal ou disciplinaires.

Au-delà de l'argument économique, c'est « au nom du peuple français » que ces peines sont prononcées ; toutes ces violences et abus sont cautionnés par la justice ; les matons savent très bien qu'ils ne seront jamais condamnés, ou très rarement.

Madame Taubira, (ex) ministre de la justice, cautionne ça ; je ne compte même plus les recommandés que je lui ai envoyés ! La cerise sur le gâteau c'est que l'un de ses employés qui s'occupe des transferts m'avait garanti qu'Ibrahim aurait un rapprochement familial, qu'il serait à Fleury-Mérogis. Il me l'a fait à l'envers. Ils l'ont mis à Clairvaux. Ça c'est des provocations pour nous diviser. J'ai essayé de faire appel au côté humain du directeur, je me suis fait des films, je lui disais « Pensez au coût économique, à la fatigue pour nous ». Il m'a dit : « Il avait qu'à y penser, lui. » Comme Christine, je suis dépassée, écœurée. Les gens pensent juste qu'il y a une surpopulation carcérale. Combien de fois on m'a dit : « Il n'y a pas que des innocents en prison, de toutes façons ils sont nourris, logés, blanchis. » Je leur dis : « Vous ne savez pas ce que c'est que d'être dans un cachot, moi-même je ne le sais pas. » C'est ça le problème : on dit que les prisonniers sont favorisés, si vous saviez comment ils sont traités ! L'AP a oublié que les prisonniers étaient des humains avant tout.

Les médias obtiennent leurs informations principalement par le biais des syndicats de surveillants.

Exactement, quand on voit l'UFAP qui est tout le temps à pleurnicher, faut voir les propos qu'ils tiennent sur certains sites ! Moi j'ai saisi la LICRA parce qu'il y a eu des propos antisémites à l'égard de mon neveu. Il s'est fait traiter de sale Arabe en garde à vue, mais malheureusement c'est sa parole contre la leur. À Bordeaux-Gradignan, il a été jeté en cellule par un maton qui lui a dit : « Tu vas voir, tu vas morfler espèce d'enflure, espèce de raclure. » Ibrahim ne s'est pas laissé faire et a répondu : « T'es dans la provocation, on va s'expliquer » mais sans vouloir en venir aux mains. Résultat : dépôt de plainte pour « menaces de crime ». Ce qui est bizarre, c'est que Vivonne, Gradignan, Saint-Martin-de-Ré, c'est la même DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires). On ne va pas me dire qu'ils s'envoient pas des SMS entre surveillants ou entre directions ! « Vous le récupérez, il a une bonne étiquette sur le front. Tu veux un treizième mois ? » Je pense que c'est ça.

« LES REVENDICATIONS SONT BASÉES SUR NOS CONDITIONS DE DÉTENTION, ET CELLES QU'ON FAIT SUBIR AUX FAMILLES »

Pour le treizième mois, on a pu l'observer dans plein d'histoires...

À Gradignan, on lui a craché dans sa gamelle, on l'a traité comme un chien. Il a fondu de parloir en parloir. Je ne l'ai pas reconnu, il avait la peau sur les os, des yeux tristes... J'ai dénoncé tout ça. J'ai saisi le défenseur des droits, une délégation s'est déplacée, ils ont été à l'écoute, j'attends de voir ce qui va en ressortir. Pour Vivonne, je ne compte pas en rester là. Il s'est fait tabasser, il s'est pris neuf mois ferme. J'ai eu l'occasion de lire les auditions, ils sont même pas cohérents : les surveillants, ces imbéciles, se trompent sur les dates, sur les versions, y en a pas un qui dit la même chose.

Qu'est-ce que tu aurais envie de faire ?

J'invite les familles de prisonniers à faire des rassemblements devant des CP car ce n'est pas un cas isolé. Il ne faut pas avoir peur, et écouter des émissions comme celle-ci,



lisez *l'Envolée*. Mais cessez de lire les médias, ils sont en lien avec les ministères, le gouvernement, tout est falsifié. Commencez à vous intéresser à cela, regardez bien ce qu'il se passe réellement parce qu'on vous ment, on vous enjolive le monde carcéral, mais c'est une erreur. Moi, rien que de rentrer dans un bâtiment, dans les parloirs, je vous assure que c'est très dur. Les toilettes ne sont pas nettoyées, dans les distributeurs y a rien, on a rien pour nos moments de partage. Même si des personnes n'ont pas de membre de leur famille en prison, faisons des rassemblements pour montrer qu'il y a un réveil des consciences et qu'il faut dénoncer ce qui se passe.

Soyons forts pour eux, c'est très dur, moi je me battrais jusqu'au bout. Ma santé en a pris un coup, mais je veux faire éclater la vérité.

IBRAHIM PREND LA PAROLE APRÈS UN MOUVEMENT À CLAIRVAUX

En novembre 2015, avec 22 autres prisonniers, Ibrahim a participé à un refus de remonter de promenade à Clairvaux. Dans les extraits de lettres suivants, il revient sur les causes de leur mouvement :

« Les revendications sont basées sur nos conditions de détention, et celles qu'on fait subir aux familles, à nos mères, pères, frères et sœurs, et enfants, par des éloignements géographiques, par certains procédés qu'ils subissent à l'entrée des parloirs, palpations illégales et j'en passe ! Les amalgames, les peines à rallonge... Les aménagements de peine sont quasi systématiquement refusés. Les mensonges, les privilèges et le favoritisme donnés à certains et pas à d'autres. Le prix des cantines en constante augmentation. Le surtaxement du téléphone. La division : des agents s'adonnent à des conflits entre nous détenus, manipulations, manigances... Sans compter des récents propos racistes tenus lors de rondes de nuit en QI et QD [...] C'est le contexte, les conditions inhumaines et indignes, les provocations, incitations à la haine, à la violence, de certains membres du personnel, qui cherchent certains détenus dans un but bien précis : déposer des séries de plaintes à tort, par abus, ayant pour objectif d'arrondir leurs fins de mois, ce qui est appelé dans leur jargon : un treizième mois, et en même temps le détenu voit sa peine rallonger sans cesse, et le maton voit ses fins de mois grossir en se constituant partie civile. Alors nous demandons des explications et du changement. »

« Ces conditions carcérales, c'est la plus indigne des choses qui soit dans le système judiciaire, pour casser les repères de quelqu'un et anéantir ses relations avec l'extérieur, il n'y a rien de pire. Est-il logique que le ressenti dans ces conditions soit un sentiment d'abandon total, sans cesse conforté par le fait que le droit derrière ces murs n'est qu'un leurre ? Et par ailleurs, à force de généraliser sur la radicalisation, c'est faire passer beaucoup d'entre nous au statut de suspect potentiellement dangereux. Par principe, qu'un détenu pratique sa religion de façon modérée le rend suspect, ou alors qu'il fréquente des personnes condamnées pour ces faits le rend suspect. Finalement vous cherchez avec insistance à nous enfoncer, à nous salir et à faire passer beaucoup d'entre nous pour ce qu'ils ne sont pas. »

RACHIDE BOUBALA MET EN ÉCHEC LE CENTRE NATIONAL D'ÉVALUATION DE RÉAU



Il y a vingt ans, Rachide Boubala a été condamné à deux ans de prison à Reims et à trois ans à Châlons. Pour ces condamnations, les seules qu'il ait prises dehors, Rachide aurait dû faire trois ans de prison maximum, en comptant la confusion et les remises de peine. Mais c'est compter sans les peines prises à l'intérieur, dont le cumul se monte aujourd'hui à quarante-et-un ans ; il en a déjà fait dix-huit...

Ces condamnations supplémentaires (27 !) prononcées pendant son incarcération sont toutes liées à ses combats contre l'administration pénitentiaire (AP). Pour le moment, il est libérable en 2039. De transfert en transfert, Rachide a été détenu dans 93 prisons. Il a passé cinq des dix dernières années en quartier d'isolement. L'AP l'a placé deux fois en UMD (unités pour malades difficiles) et trois fois à la maison centrale de Château-Thierry, tristement réputée pour ses traitements psychiatriques. Rachide a été transféré au centre pénitentiaire de Réau en mai 2015 en vue d'un passage

au CNE (centre national d'évaluation) suite à sa demande de transfert à Clairvaux pour raisons familiales. C'est d'ailleurs sa seule revendication, et aucun membre de l'administration pénitentiaire ne l'ignore : il veut être près du domicile de son amie.

Lorsqu'il arrive à Réau, où se trouve l'un des trois CNE, il est immédiatement placé au quartier d'isolement. Pour protester, il met le feu à sa cellule – et il est jeté au mitard. Comme il ne comprend pas pourquoi il ne se retrouve pas directement au CNE comme prévu, il résiste avec les moyens dont il dispose – comme de jeter de la merde sur les surveillants – et annonce son refus d'être soumis à l'évaluation pour laquelle il a été envoyé à Réau. Il parvient ainsi à destabiliser une fois de plus l'AP, qui ne sait plus comment l'amadouer. Après moultes discussions, il finit par accepter de se soumettre à certaines expertises, mais très vite, devant la bêtise crasse du dispositif, il choisit de quitter définitivement l'expérience. Comme à son habitude, il traite l'administration « d'égal à égal », retournant contre

« IL A DÉCLARÉ TESTER LES AGENTS SOUS PRETEXTE DE SAVOIR À QUI IL AVAIT À FAIRE »

elle les méthodes qu'elle réserve d'ordinaire aux prisonniers qu'elle scrute et qu'elle mate. C'est l'arroseeur arrosé.

La directrice du CNE de Réau doit bien reconnaître que : « *Rachide Boubala a refusé l'entretien avec le pôle de psychologie clinique, et après quinze jours de présence au CNE, il a été mis en prévention au quartier disciplinaire (QD) pour refus de réintégrer. Néanmoins, de façon exceptionnelle, les observations et entretiens antérieurs à l'intégration du cycle d'évaluation ont été pris en compte. De plus, si l'ensemble des entretiens n'a pu être réalisé, le comportement et les attitudes de Rachide Boubala ont donné lieu au sein de l'équipe pluridisciplinaire à de nombreux échanges qui sont également venus nourrir cette évaluation. Le comportement de Rachide Boubala n'a pas permis de réaliser une évaluation dans les conditions habituelles. La synthèse de Rachide Boubala est donc atypique, à l'image de celui-ci, ce qui ne sera certainement pas pour lui déplaire.* »

En fait il faut comprendre : « Sur la base d'écoutes téléphoniques, d'entretiens avec des matons du mitard, du dossier pénitentiaire et de quelques très courts entretiens avec Rachide Boubala, nous allons conclure ce que nous avions prévu de conclure. Nous aurons donc raison de l'envoyer à Lannemezan, puis à Vendin-le-Vieil... et toujours pas à Clairvaux comme il le désire. » Hypocrisie enduite d'expertise : tout ce que l'administration lui fera subir ne sera donc finalement que de la responsabilité de Rachide. Si c'est pas malheureux de tout gâcher comme ça !

Nous avons reçu le compte rendu du passage de Rachide au CNE. On trouvera ici le florilège d'une « synthèse » qui – en constatant l'échec de ce « stage » – révèle en négatif les petits rouages et les grosses ficelles qui servent à maintenir enfermés les centaines de « stagiaires », comme ils les appellent, qui passent tous les ans à Réau et dans les autres CNE pour y être évalués. Ce texte vaut toutes les analyses sur le fonctionnement de cet outil dont on ne peut qu'exiger la disparition – et sur ses buts, mais nous avons tout de même complété ces extraits par une brève présentation de l'évolution du rôle de ces centres.

Solidaires de Rachide, nous espérons que le fait de publier de larges extraits de ce galimatias in-

nommable pourra l'aider dans ses conflits avec l'AP. Il s'agit aussi de commencer à désamorcer les techniques classiques de séparation de cette administration qui monte d'autres prisonniers contre Rachide et ses méthodes... radicales. Elles rappellent pourtant celles des prisonniers enfermés sans aucun statut légal à Guantanamo après le 11 septembre 2001 ou le vaste mouvement collectif qui a secoué les prisons britanniques lorsqu'elles enfermaient et torturaient des milliers de prisonniers irlandais au début des années 1980. L'intégralité du document est par ailleurs consultable sur le site du journal : www.lenvolee.net.

UNE BELLE BROCHETTE D'E...XPERTS

« *Il apparaît comme un psychopathe intelligent. Dangerosité criminologique. Le pronostic social est réservé.* » EXPERTISE PSYCHIATRIQUE, 2004

« *Le bilan de sa vie est vide. Il n'a pas d'étayage familial. Carence du narcissisme primaire. Traits psychopathiques. Instabilité thymique et traits histrioniques.* »

Bilan : « il doit être hospitalisé en UMD ».

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE, 2008

« *Il s'est forgé une identité dans le fait d'être un problème pour l'administration pénitentiaire.* »

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE, 2009

« *Présentation physique, Hygiène cellule. Lors des quinze jours passés au CNE, Rachide Boubala effectuait plusieurs lessives par jour. Cellule propre. Affaires rangées avec soin. Documents classés. Il porte un tee-shirt avec inscrit en liberté provisoire.* »

LA DIRECTION

Moralité : les pys assassinent à coup de mauvais jargon et les matons n'ont aucun humour.

LES OBSERVATEURS OBSERVÉS

« *Il a déclaré tester les agents sous prétexte de savoir à qui il avait à faire, puis il a affirmé que ce test était plus difficile au CNE qu'ailleurs. Il a semblé néanmoins très fier de dire qu'au bout d'une semaine il avait cerné tous les agents à l'exception de quatre.* » LA DIRECTION

« *Il était capable de parler de tout en fonction du surveillant qu'il avait en face de lui : cuisine antillaise avec un agent d'origine antillaise, chinoise avec un agent d'origine asiatique, le Maghreb, etc.* »

LA DIRECTION



« Observateur, il cherche les failles lors des différents mouvements et activités. Lorsqu'il se comporte bien avec un agent, c'est purement pour créer de la discordance, parce que les surveillants se rejettent la responsabilité de son comportement. Il affirme les atteindre psychologiquement en imposant cette contrainte de vivre avec son odeur. »

LA DIRECTION

« Il réserverait ses comportements scatologiques à certains surveillants et en préserverait d'autres. Certains peuvent avoir du mal à comprendre l'aversion qu'il suscite et maintenir un contact correct avec lui.

Tandis que d'autres le diabolisent et sont atteints psychiquement. Ainsi il génère du conflit au sein des équipes, ce qui a des repercussions bien plus puissantes que les simples projections d'excréments. »

LE PÔLE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

« Les compromis concédés par la direction sont source de clivage avec le personnel de surveillance. Les agents ne comprennent pas qu'il obtienne des privilèges alors qu'il a un comportement exécrable à leur égard. » LA DIRECTION

Moralité : « Rachide m'a aidé à prendre conscience que je ne croyais plus trop à l'utilité de ma mission, car son cas me renvoyait à l'échec collectif du système carcéral », a avoué un directeur de prison qui a quitté son poste après avoir essayé d'observer Rachide.

LES EMMERDEURS EMMERDÉS

« Devant ce comportement, le personnel de la prison est obligé d'adopter une procédure particulière : « À chaque ouverture de porte, il y a trois surveillants et un gradé, revêtus d'une combinaison spéciale pour éviter toute projection. » Et de l'emmener en promenade le temps de nettoyer sa cellule. « Étonnamment, c'est quelqu'un de très propre sur lui », ajoute le représentant syndical. Malgré toutes ses précautions, un gardien a été victime de ce détenu le 31 décembre dernier. « Alors qu'il voulait changer le ruban adhésif qui empêche le détenu de répandre sa matière à l'extérieur de la cellule, un surveillant s'est pris des projections au visage et sur l'épaule. »

Il a dû subir des analyses médicales. » NORD LITTORAL

« Il sort de tout conflit gagnant. » LA DIRECTION

« Aujourd'hui Rachide Boubala est celui que l'AP n'arrive pas à gérer. Un irréductible que tous les personnels pénitentiaires connaissent, même ceux qui

ne l'ont jamais rencontré. »

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'AFFECTATION

« Il convient de réfléchir aux modalités de sa prise en charge. Il faut une équipe dédiée pour le prendre en charge. Une équipe d'agents solides psychologiquement. Néanmoins, afin de déjouer sur la durée la capacité de déstabilisation de Rachide Boubala, cette équipe doit être soutenue et bénéficier d'une instance d'analyse des pratiques et de régulation. »

LA DIRECTION

« Demandeur d'une évaluation au CNE, il a mis en échec celle-ci. »

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'AFFECTATION

Moralité : « ah ben c'est rigolo, je connais un mec qui a bossé sur la construction de la prison de Vendin. Il m'avait expliqué qu'ils devaient construire une cellule particulière avec des murs autonettoyants à cause d'un gros casse-couille qui chiait partout et balançait de la merde sur les surveillants depuis des années. Surveillants qui en avaient marre de nettoyer ses conneries. Je ne sais plus le coût du bidule, mais c'était bien bien cher. » BLOG DE MATONS

VINGT ANS DE PRISON, 94 TRANSFERTS, LIBÉRABLE EN 2039...

ET ILS N'ONT PAS HONTE DE PARLER D'AVENIR

« D'emblée nous constaterons la difficulté de Monsieur Boubala à se projeter dans l'avenir. Lorsque nous le faisons remarquer à Monsieur Boubala celui-ci se retranche derrière sa fin de peine lointaine (2039) qui l'empêcherait, pour se protéger, de réfléchir à l'avenir. Face à nous, il ne définit son identité qu'à travers le prisme de l'univers carcéral. » LE PÔLE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

(APRÈS UNE HEURE D'EXPERTISE)

« Nous n'avons rencontré Monsieur Boubala qu'à une seule reprise lors d'un entretien qui n'a duré que quelques minutes. Il est incapable de parler de son passé et d'envisager son avenir, il ne démontre pas de volonté d'investissement et de sortie de la spirale négative qu'il a créée seul. » LE PÔLE SPIP.

« Le peu de maintien des liens avec l'extérieur est inquiétant. La rupture avec sa famille qu'il semble expliquer par une volonté de protection

est préoccupante. » LE PÔLE SPIP

« L'état d'esprit de Monsieur Boubala ne nous rassure pas quant à une détention sereine. »

LE PÔLE SPIP

« Il ne se conçoit que comme un détenu. Il ne peut

« SON CAS ME RENVOYAIT À L'ÉCHEC COLLECTIF DU SYSTÈME CARCÉRAL » LE DIRECTEUR DÉMISSIONNAIRE

pas être dans un autre rôle. Il semble impossible d'aborder une autre thématique que le quotidien de la détention et son comportement. Il est égaré dans cette voie. » LE PÔLE PSYCHOLOGIE CLINIQUE
« Il est devenu un personnage célèbre. Dehors il n'aurait pas toute cette attention et en est conscient. C'est pour cela qu'à mon sens, il n'a pas l'intention de changer son comportement. »

LA DIRECTION

« Il explique avec une réelle conviction qu'il n'a aucun espoir et que c'est l'espoir qui abîme. Pour lui, il sort en 2039 et ne veut surtout pas entendre qu'il pourrait sortir avant. Il explique que concrètement c'est l'espoir qui amène à transiger avec l'administration et donc à mourir. »

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'AFFECTATION

Post-scriptum : Vendin-le-Vieil ! La dernière prison ultrasécuritaire qui vient d'ouvrir, censée pouvoir enfermer les prisonniers les plus énervés... : « Une situation qui tape déjà largement sur les nerfs des huit gardiens du quartier d'isolement de la maison centrale, qui doivent également s'occuper d'autres détenus « aussi très difficiles, pour certains ». La date de départ de Rachide Boubala n'est pas encore connue, mais il semble déjà certain qu'il ne terminera pas l'année dans les murs de Vendin-le-Vieil. »

NORD LITTORAL



BRÈVE HISTOIRE DES CNE OU CENTRE NATIONAL D'ÉLIMINATION

Dans le numéro 40 de *l'Envolée*, de nombreux courriers de prisonniers exigeaient la suppression pure et simple des CNE (centres nationaux d'évaluation) dont ils dénonçaient à la fois l'immense pouvoir et la vaste supercherie.

Dans le numéro 42, nous avons conclu l'article « JAP a dit: Fais-moi de la peine » par quelques lignes de description du rôle de ces centres nationaux d'évaluation. Nous rappelions qu'ils sont une des instances qui mettent en œuvre le jugement perpétuel qui se poursuit désormais sans jamais s'interrompre depuis le prononcé de la peine, tout au long de son exécution, et parfois même après.

Résumé des chapitres précédents: en gros, de

1951 à aujourd'hui, il y a eu le CNO (centre national d'orientation), le CNO (centre national d'observation), et enfin les CNE (centres nationaux d'évaluation).

Ouvert à Fresnes en 1951, le CNO sert pendant des décennies à dispatcher les prisonniers à qui il reste un reliquat de peine de plus de dix ans après condamnation entre les différentes tables selon leur « profil » – en fait surtout en fonction de leur volonté de résister à l'administration pénitentiaire. C'est à l'époque une gare de triage où on fait passer des prisonniers toujours plus nombreux pour tenter de limiter – ou de réguler – les désordres au sein de l'univers carcéral.

Le centre national d'observation vient se subs-

UNE INSTANCE QUI PERMET DE NE JAMAIS CESSER DE JUGER LES PRISONNIERS

tituer à son prédécesseur en 1985, histoire de vendre cette grande idée fumeuse du « sens de la peine » chère aux humanistes de gauche. D'autres documents, plus sociaux, viennent alors étoffer la fiche traditionnelle du CNO, comprenant les mentions d'état-civil, les aptitudes professionnelles, le niveau scolaire, l'état de santé, le comportement au CNO et les relations extérieures. S'y est même ajoutée la fiche PEP (projet d'exécution de peine) avant même qu'elle ne soit expérimentée dans les établissements pénitentiaires (cf. *Envolée* n° 2). Il s'agit alors de vendre le mensonge de la réinsertion et de la « valorisation du temps de la peine ». Le rôle des travailleurs sociaux et autres psy qui y travaillent est de faire comprendre son « crime » au prisonnier, et donc de lui faire accepter sa peine. Certes, les peines s'allongent mais il faut voir les choses du bon côté : c'est du temps supplémentaire pour bien se préparer à sa sortie.

Avec les centres nationaux d'évaluation (Sequedin, Réau et Fresnes), on revient à des objectifs moins poético-hypocrites – tout en continuant d'étendre le champ des expertises diverses. Les CNE gardent la bonne vieille fonction de centre de tri, mais ils sont plus ouvertement conçus pour « évaluer » les prisonniers qui demandent un aménagement de peine ou même simplement un transfert. Pendant six semaines, la prisonnière ou le prisonnier – devenu magiquement un ou une « stagiaire » – subit des expertises psychologiques, psychiatriques, psychotechniques, pénitentiaires... qui décident de l'acceptation ou du refus de l'aménagement de peine sollicité.

observations du « stagiaire » détermine un « degré de dangerosité » qui se décline désormais en trois types : « psychiatrique », « pénitentiaire » et « criminologique ». Toujours incapables de définir ce qu'ils veulent dire par « dangerosité criminologique » – c'est-à-dire la prédiction de ce qu'un prisonnier ferait une fois dehors... – les experts étudient la seule « dangerosité » qu'ils arrivent à établir, la « dangerosité pénitentiaire » – celle dont ils sont responsables. Une fois bien documentée sur la base de la « dangerosité psychiatrique », la « dangerosité pénitentiaire » permet inmanquablement de conclure à une « dangerosité criminologique ». En clair, si tu es ingérable à l'intérieur, tu n'es pas réinsérable, donc tu resteras à l'intérieur toujours plus longtemps. CQFD.

En plus de sa fonction de gare de triage, le CNE n'a en fait jamais cessé de devenir de plus en plus résolument une juridiction qui ne dit pas son nom : une instance qui permet de ne jamais cesser de juger les prisonniers, et de les maintenir ainsi éternellement enfermés. Une juridiction qui prend la forme d'une espèce de laboratoire social dans lequel un groupe de tristes sires aussi stupides et prétentieux qu'ils sont nocifs et nauséabonds pratiquent « l'introspection, observent les attitudes, la gestuelle, autant de sentiments et de postures qui révèlent les failles, les fragilités du stagiaire. Le personnel scrute le comportement lors de l'entretien, un comportement derrière lequel peuvent émerger un certain nombre d'enseignements. » Beurk ! « A abolir aussi ! », comme disait Philippe Lalouel il y a un an après son passage au CNE de Réau.

Le bilan de ces



FABRICE BOROMÉE

8 + 20 + 6 =

LIBÉRABLE EN 2044

Comme plus de 500 prisonniers originaires des DOM-TOM, Fabrice Boromé purge une peine en métropole, loin de ses proches. Depuis 2011, il réclame son transfert en Guadeloupe. L'administration pénitentiaire (AP) fait la sourde oreille, l'empêchant même de se rendre à l'enterrement de son père en septembre 2012. Il tente alors de se faire entendre en « prenant en otage » avec Rachide Boubala un maton de Condé-sur-Sarthe. Pour toute réponse, il est envoyé directement au quartier d'isolement (QI) du centre pénitentiaire de Rennes-Verzin-le-Coquet où, dès son arrivée, il se fait agresser par les matons. Alors qu'il fait le tour des QI des prisons françaises depuis trois ans et demi, en septembre 2015 le directeur de Vendin-le-Vieil lui fait miroiter une sortie de l'isolement. En revenant de vacances, ce dernier change d'avis et envoie son sous-fifre lui annoncer la nouvelle. Fabrice le retient pendant deux heures. Le sous-directeur, ne s'étant pas senti en danger, ne se constituera pas partie civile lors des procès qui suivront. Fabrice écope tout de même de huit ans en première instance. Il fait appel et est rejugé en janvier 2016 par la cour d'appel de Douai. En plus de cette dite « prise d'otage », il est

jugé pour les « faits de violences » sur les matons de Vezin qui avaient immédiatement porté plainte après l'avoir roué de coups. Nous publions ici des extraits de ses lettres et un compterendu du procès en appel expédié par un juge paternaliste.

Comme il nous l'écrit, Fabrice « ne sait plus quoi faire pour se faire entendre ». A chaque tentative de prise de parole, il prend une nouvelle peine. Rentré en prison pour purger une peine de huit ans, il en a maintenant vingt-huit à faire. Fabrice n'a pas retourné son désespoir contre lui-même, il tient bon et continue de se battre pour son transfert.

N'hésitez pas à lui écrire : Fabrice Boromé,
écrou 423750, Quartier d'isolement D3,
MAH Fleury-Mérogis, 7 avenue des Peupliers,
91705 Sainte-Geneviève-des-Bois

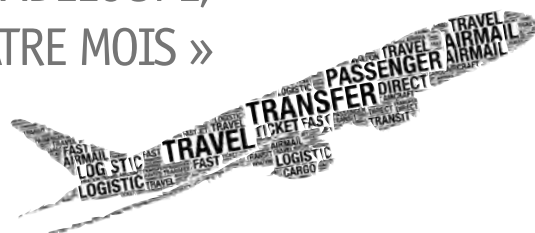
« SI JE NE SUIS PAS TRANSFÉRÉ EN GUADELOUPE,
JE RECOMMENCERAI DANS QUATRE MOIS »

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
le 9 novembre 2015

Je tenais à vous dire que, là, je commence à en avoir marre de ma situation à l'isolement. Je ne peux pas subvenir à mes besoins ; je vis comme un SDF loin de ma famille, même si je suis en prison. L'administration s'en bat les couilles de moi et de ma situation, même si je meurs en prison à l'isolement. Ce serait le plus beau cadeau que je puisse leur faire. J'en suis à trente-six ans de prison pour le moment et j'ai une autre affaire en cours pour « agression » et « tentative de prise d'otage » à la centrale d'Arles en décembre 2014. Ce que je veux, c'est rentrer chez moi, en Guadeloupe, voir ma famille et surtout mon frère qui me manque. Je vous parle franchement, je ne peux pas continuer comme ça : tout ça va se terminer par un drame parce que je n'ai plus rien à perdre avec tout ce que je subis. Vu que que je suis guadeloupéen, c'est encore plus dur pour moi avec le racisme et la discrimination, sachez-le. Je vous remercie d'être à l'écoute de ma situation.

Prenez soin de vous.

Mes salutations



FABRICE BOROMÉE

« LE PROCUREUR N'EN AVAIT RIEN À FOUTRE DE MA SITUATION »

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
le 9 février 2016

Au sujet du procès de la prise d'otage de Vendin-le-Vieil, je trouve que la procureur n'en avait rien à foutre de ma situation. Tout ça c'est une injustice. Tout ce que je veux c'est rentrer chez moi en Guadeloupe pour voir ma famille. C'est pour cela que je fais toutes ces prises d'otage, afin que la justice voit ma souffrance en France. Mais au lieu de ça, ils me condamnent à des peines très lourdes et à de l'isolement gratuit. (...)

FABRICE BOROMÉE

« MONSIEUR LE JUGE,
VOUS NE CONNAISSEZ RIEN DE LA PRISON »

Dialogues à la cour d'appel de Douai
20 janvier 2016

Le juge : *Pourquoi avez-vous fait appel ?*

Fabrice : *Parce que j'ai eu raison de faire ce que j'ai fait.*

Fabrice revient sur son transfert suite à la prise d'otage de Condé-sur-Sarthe et « son accueil » à la prison de Vezin : après une nuit blanche dans une cellule d'isolement sans matelas, sans « kit d'hygiène », il est réveillé à 8 heures par un maton : « *Tu vas payer pour ce que tu as fait !* » et le traite de « *rigolo* ». En réaction, Fabrice simule un coup de poing que le maton esquive. Puis les matons se jettent sur lui, le tabassent et le placent au mitard.

Le juge lui fait des remontrances pour son attitude violente et lui demande ce qu'il a à ajouter. Fabrice : *Si les surveillants n'arrêtent pas de me réveiller toutes les heures, je vais revenir devant vous. De toutes façons vous êtes dans le même camp, ça sert à rien !*

Le juge : *On va ajouter ça à votre dossier. Et puis on peut arrêter le procès maintenant puisque de toutes façons, nous sommes dans le même camp ?*

Fabrice, revenant sur la prise d'otage : *On m'avait promis que je sortirai le 15 septembre de l'isolement ; puis, début septembre, on m'annonce que je ne sortirai que fin novembre, tout ça à cause de ma dangerosité. Alors que j'avais pris sur moi et que je me tenais à carreau. On m'a pris pour un plaisantin, j'ai cru à la parole donnée. Pour moi, la parole fait la valeur d'un homme. C'est oui ou c'est non ! Je me suis dit : « un coup de poing, ça sert à rien pour se faire entendre ». Alors j'ai décidé... C'est tout.*

Le juge : *Je ne pense pas qu'en utilisant ce procédé cela arrangera votre situation. Le lieutenant pénitentiaire était en train de faire avancer votre dossier pour votre sortie de l'isolement !*

Fabrice : *Monsieur le juge, vous êtes sur votre chaise, vous ne connaissez rien de la prison ! Nous les prisonniers, on n'a pas de droits quand on est à l'isolement. Ras-le-bol de l'isolement !*

Le juge, admettant qu'il ne connaît effectivement pas la prison, se rattrape : *Il en faut bien des juges ! Depuis très longtemps, pour rendre la justice, on écoute... puis on prend des décisions.*

Le procureur : *La peine maximale pour ces faits, c'est dix ans. En récidive, c'est vingt ans.*

Le juge trouve que dix ans c'est exagéré...

Face à cette discussion de petits comptables de la peine, Fabrice rit en se tournant vers la salle.

Le procureur : *Fabrice a pris plus de peines pour les faits commis en prison que pour ceux commis à l'extérieur. La longueur de la peine de Fabrice est donc due à son comportement en détention. Et dans sa grande mansuétude, il ajoute : Je demande que la peine de huit ans prononcée en première instance soit confirmée.*

L'avocat de Fabrice : *On ne peut pas, comme vous le faites, présenter la justice comme une maîtresse d'école. Le fait que la justice et l'administration pénitentiaire soient des instances iniques est un sentiment légitimement partagé par une grande partie des prisonniers. Il arrive que des surveillants viennent tabasser des prisonniers lorsque qu'ils commettent des tentatives d'évasion par exemple... Fabrice réagit face à une situation dans laquelle il est acculé : trois ans et demi d'isolement ! Si vous lui mettez encore huit ou dix ans, vous le condamnez à mort.*

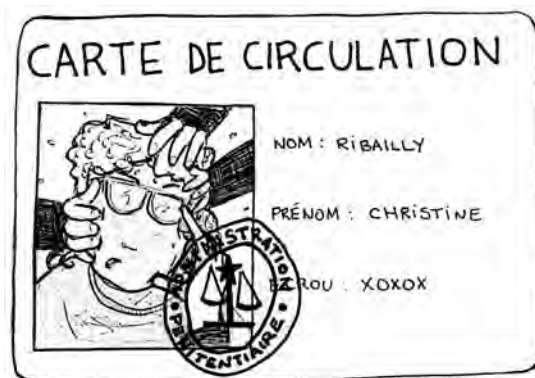
Le juge : *Comment envisagez-vous l'avenir ?*

Fabrice : *Je veux rentrer chez moi, en Guadeloupe. Et tant que je ne serai pas entendu...*

Le juge : *C'est-à-dire, vous allez continuer ?*

Fabrice hoche la tête. Il prend six ans.

CHRISTINE : LA GARDER AU TROU POUR AVOIR SA PEAU



On a pu lire les démêlés de Christine avec la pénitencière dans les derniers numéros de *l'Envolée*. Les pages qui suivent montrent que

rien n'a cessé : ni les combats de Christine, ni l'acharnement judiciaire qui continue de s'abattre sur elle.

Le 17 novembre, Christine a été de nouveau condamnée à un an de prison par le tribunal d'Evry pour « violence et rébellion » sur neuf matons. Elle sera encore jugée le 15 mars 2016 à Poitiers pour des faits similaires, sur huit surveillants cette fois (Cf. *Envolée* n° 42). De la prison d'Orléans où elle a été transférée en août, elle nous raconte dans sa dernière lettre que le même scénario se profile : sauf si elle tombe comme au tribunal de Melun sur une présidente fatiguée de voir les matons défiler pour quémander leurs indemnités, Christine verra quelques mois de plus s'inscrire sur sa fiche pénale.

Maison d'arrêt Orléans-Saran, Le mercredi 20 janvier

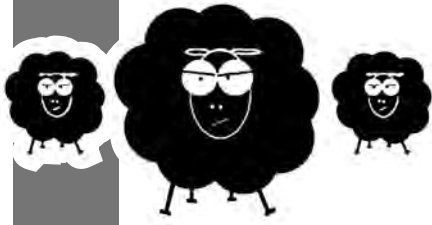
Salut !

Quand je suis arrivée le 11 août (à Orléans), c'était directement au mitard. Ma réputation m'avait précédée, et les matonnes étaient stressées d'accueillir une « folle violente ». Le surnombre [de surveillants] était constant, il a duré trois semaines, c'est-à-dire même après ma sortie du QD (quartier disciplinaire). Les filles aussi avaient été mises au courant et étaient sur la réserve, un peu apeurées, avec moi. Mais, petit à petit, grâce à mes sorties systématiques en promenade et aux activités, la peur a disparu, tant chez les filles que chez les matonnes. Les filles appréciaient que je fasse « la grosse voix » quand l'AP (administration pénitentiaire) se moquait d'elles, que je sois solidaire, et les surveillantes, un peu lâches, s'amusaient que je fasse chier leurs chefs qu'elles n'apprécient pas.

Mais la direction m'avait à l'œil et ne laissait rien passer. Le premier conflit (une lettre écrite par moi et signée par 15 filles pour demander la levée

du quartier d'isolement (QI) de l'une d'entre nous) m'a valu six jours de mitard avec sursis et une première manipulation de mes voisines. Je ne suis pas rentrée dans le lard des quatre qui se sont désistées, je savais que c'était « des victimes » et ça a renforcé mon image de « fille bien ». Ceci dit, la direction me mettait des bâtons dans les roues : pas de réponses à mes courriers, refus de parler prolongé, refus d'activités, suspension du téléphone inter-prisons... Ça a commencé à bien chauffer avec le bricard et l'officier QF (quartier femmes), les CRI (comptes rendus d'incidents) s'accumulaient et ça les énervait que j'arrive à les contrer (convocation trop tardive à la commission de discipline, ou dossier incomplet ou différent du leur).

Bref, le 12 décembre, suite à une provocation visant à m'interdire le sport, je me suis retrouvée au mitard. Ils ont voulu m'y laisser en chien et les voisines ont fait un tel raffut que j'ai eu mes affaires (et la gamelle) à 21h30 ! Ils ont essayé de censurer le courrier interne, mais là aussi je les ai contrés juridiquement. Alors ils ont mis la pression aux filles individuellement (« Si tu parles à Ribailly en



« LA DIRECTION M'AVAIT À L'ŒIL ET NE LAISSAIT RIEN PASSER »

allant à l'infirmerie, tu auras un CRI », « Penses à ta sortie, à tes enfants, ne traîne pas avec cette emmerdeuse. ») Mais elles ont tenu bon, m'assurant qu'elles attendaient ma sortie vingt-six jours plus tard. Alors le bricard a monté un guet-apens au moment de Noël et la violence est montée en flèche. Ils n'ouvraient plus qu'équipés avec les casques et boucliers, je n'avais plus qu'une promenade à l'aube, et contre une fouille, je n'avais plus d'allumettes pour les clopes... Ils savaient que ça ne me ferait pas peur, mais espéraient, comme à Épinal, que les filles se diraient : « Si les surveillantes, qui sont parfois gentilles avec nous, prennent de telles mesures pour Christine, c'est qu'elle doit être devenue folle et dangereuse. » Mais on s'était vues assez longtemps en bâtiment pour que ça ne prenne pas. Alors, comme à Poitiers-Vivonne, ils ont lâché les vanes des CRI : dix prétoires pour 25 filles début janvier. Là, ça a été efficace, car aucune n'a envie de perdre des CRP (crédit de réduction de peine) : deux m'écrivent encore, mais personne ne répond plus quand je parle aux fenêtres.

Le 6 janvier, c'était la fin du QD. Alors je suis allée au QI : logique ! Le débat contradictoire obligatoire a eu lieu le 8 au soir. La directrice a décidé que j'y resterais tant qu'elle le voudrait (et jusqu'au 6 avril sans aucun problème administratif). Ils ont quand même levé la mesure du room service en habits de robocops.

Les 7 et 8, j'étais en garde à vue au comico d'Orléans. En fait, sept matons avaient déposé plainte pour « violences et insultes ». Ça ne m'a pas étonnée, j'avais lu quelques CRI. Mais ce qui était bizarre, c'est qu'ils me ressortaient certaines de mes lettres, vieilles d'octobre ou novembre (notamment une où je qualifiais la JAP de « s.....e » quand j'ai appris que, non contente de refuser la condi, elle exigeait une expertise psy pour retarder la prochaine demande). Le dossier était super épais et ils avaient déjà pris rendez-vous avec un expert psy en prévision de la comparution immédiate du lendemain. Je l'ai fait reporter pour que mon avocat habituel soit là, et ce sera le 12 février à 14 heures à Orléans.

Le 9, donc, j'étais de retour au QI et il n'y avait plus le bouclier et les casques à l'ouverture des portes (mais toujours un surnombre d'agents). J'avais à nouveau deux promenades par jour, même si la cour n'avait pas changé. En plus j'avais une voisine au QD et c'était plutôt sympa pour discuter le soir. Mais le bricard a tenu à chercher à nouveau la merde le 12, et le 13 il y avait à nouveau les robocops dans la matinée (vite arrêtés par l'officier). Hier j'ai revu l'OPJ (officier de police judiciaire) au parloir : une nouvelle plainte à ajouter au dossier le 12.

Le 15 j'avais une CDD (commission de discipline) pour les « violences » de Noël. Sans surprise, j'ai pris trente jours [de mitard]. Mais la dirlo suintait tellement le mépris, la commise d'office était si nulle, les surveillants si nombreux dans le couloir que j'ai craqué. Je gueulais et chialais en même temps et ils n'ont pas tardé à me virer du prétoire. En fait je n'avais qu'une peur : qu'ils profitent que je sois au QD pour supprimer l'UVF (unité de vie familiale) programmée avec mes parents le 28 janvier, pour six heures. J'ai dû leur faire pitié (c'est vrai que je ne les ai pas habitués à ce style de comportement de ma part) et ils m'ont assurée qu'il serait maintenu.

Donc là, pour l'instant, ça va. Je suis au mitard mais j'en ai une telle habitude (cinq cent trente jours + quatre-vingts jours de QI en trente-huit mois!) que ça ne me gêne pas : je bouquine, j'écris, je me repose, j'attends l'UVF et les procès (le 2 mars à Orléans et le 15 mars à Poitiers). Je sais que le 13 février, je retournerai au QI et qu'ainsi je pourrai téléphoner tous les jours (la seule vraie différence avec le QD). J'attends, comme eux, un transfert que la DI (direction interrégionale) n'est pas pressée d'autoriser. Voilà, fin du récit « Saran ou Vivonne 2.0. »

CHRISTINE

TOUTES POUR UNE, UNE POUR TOUTES

Le 15 mars 2016, Christine sera jugée pour, pêle-mêle : violences, outrages et rébellion à l'encontre d'au moins huit surveillants de la prison de Poitiers-Vivonne. Lorsqu'elles y étaient enfermées en 2014, certaines prisonnières avaient rédigé une plate-forme de revendications « en proposant des améliorations faciles à mettre en place ». L'AP n'avait pas spécialement apprécié l'idée, et pas mal de sanctions internes étaient tombées – et pour Christine, ça se termine même au tribunal. Nous reproduisons ici des extraits de trois témoignages de prisonnières qui démentent la version de l'AP selon laquelle Christine devient une « violente et dangereuse » « agissant en cavalier seul ». Ces témoignages, versés au dossier, nous montrent qu'elle agit de concert et en solidarité avec d'autres prisonnières et que l'acharnement judiciaire dont elle fait l'objet est une stratégie d'isolement et d'atomisation.

Le collectif de soutien à Christine « Enfin pisser dans l'herbe » appelle à un rassemblement devant le tribunal de Poitiers le 15 mars à 14h30.

TROIS PRISONNIÈRES TÉMOIGNENT POUR CHRISTINE

O. :

« Nous nous trouvons dans les geôles parce que l'État a demandé justice, alors ici plus que n'importe où, la justice doit être de rigueur. Et c'est en demandant une application juste des lois et du règlement de l'établissement que Christine s'est exposée à de sévères sanctions. Alors que nous ne demandions que des conditions d'incarcération dignes, comme un abri décent en cour de promenade ou simplement un ballon pour pouvoir pratiquer une activité sportive, tout est systématiquement refusé ou seulement ignoré. Le chef de bâtiment se ferme à toute discussion et ne souhaite clairement résoudre aucun problème.

Nous nous sommes donc concertées et avons posé sur papier les dysfonctionnements constatés à la MAF sans autre objectif que de faire évoluer la situation pacifiquement. Mais pour seule réponse, chacune des prisonnières a été sanctionnée, mise au confinement avec pour motif : « Les revendications sont interdites. »

Devrions-nous laisser l'AP bafouer son propre règlement en procédant à l'application systématique et automatique de la répression ? Le ton est monté, et lorsqu'une de nous émettait la moindre plainte, les sanctions s'abattaient. Alors certaines ont fini par se laisser humilier et ont cessé de réclamer justice. Mais d'autres, comme Christine, n'ont pas renoncé, et se sont donc retrouvées dans le viseur de l'AP.

Face à son refus de soumission, l'AP a décidé de faire usage de la violence. Quatre à six hommes sont intervenus, casqués, portant des boucliers et disposant de bombes lacrymogènes dont ils ont d'ailleurs fait usage. [...] Au milieu, se voyant refuser le droit de porter des chaussures en hiver, et parfois même sans vêtements, Christine a été poussée à bout, ce qui déclenchait souvent l'intervention de ces hommes armés ; elle hurlait : « Stop, arrêtez ! » L'AP utilise des moyens d'une extrême violence pour arriver à ses fins : lui ôter sa dignité. L'escalade de la violence n'a plus cessé. [...] La violence et l'inhumanité dont fait preuve l'AP ne nous résigneront pas à croire en l'Homme, et aux droits qui lui sont dus en tant que tel.

Aujourd'hui encore, les combats que Christine a engagés pour la dignité et les droits de celles et ceux que plus personne ne veut entendre se poursuivent. »

I. :

« J'ai connu Christine au CP de Poitiers-Vivonne. La première fois qu'elle a été amenée au quartier disciplinaire, c'était parce qu'elle avait juste demandé de respecter la loi. Leur loi dit que les fouilles intégrales ne doivent pas être systématiques, et qu'elles doivent être justifiées. Mais ici, chaque fois qu'il y a des fouilles de cellule, on a aussi la fouille intégrale. [...] Quand une personne ne respecte pas la loi, elle finit en prison. Quand l'AP ne



ne respecte pas sa propre loi, un prisonnier est menacé et est puni seulement pour avoir demandé que le règlement pénitentiaire soit respecté. Et parfois il est même poursuivi en justice, comme c'est le cas de Christine. La violence utilisée contre Christine a été sans aucun doute abusive. Une personne enfermée dans une cage et désarmée, contre je ne sais pas combien de surveillants, tous équipés avec des casques, boucliers, gaz lacrymogènes... l'AP savait parfaitement que cette attitude ne fait qu'empirer la situation. [...]

Face à cette situation, j'ai décidé d'agir. On voulait dénoncer les mesures appliquées par l'AP contre Christine. Et seulement pour avoir écrit une lettre dénonçant cela, nous aussi nous avons été punies. Malheureusement ce qui s'est passé avec Christine n'est que le reflet d'un système pénitentiaire extrêmement inhumain, injuste et cruel. La prison ne nous traite pas comme des êtres humains et ne cherche pas la réinsertion. C'est pour cela que leur politique est basée sur la punition et la vengeance. »

M. :

« Face à cette situation de plus en plus insupportable pour nous, nous sommes six prisonnières à avoir décidé de montrer notre mécontentement. Nous avons écrit une lettre et à la fin de la promenade nous avons demandé à voir le responsable pour lui montrer la lettre. A cause de cette action tout à fait pacifique, le 7 janvier nous sommes toutes passées devant la commission de discipline et nous avons toutes été punies au confinement. Le jour où en France des milliers de personnes ont manifesté pour la liberté d'expression, nous étions confinées justement pour avoir exprimé notre opinion ; en l'occurrence, d'arrêter la violence contre Mme Ribailly, car la répression ne fait qu'empirer les choses. Depuis plus de cinq ans que je suis ici, j'ai remarqué que le pilier principal de la prison est la punition. Le système pénitentiaire est basé sur les menaces, l'humiliation et la répression. »

« J'AI RENCONTRÉ CHRISTINE À RENNES »

ENTRETIEN AVEC JESSICA

Jessica a été incarcérée pendant trois ans. Libérée depuis peu, elle a raconté dans l'émission Papillon du 17 décembre 2015 les méthodes de l'administration pénitentiaire pour réprimer les prisonnières en les isolant, en les stigmatisant et en les faisant passer pour folles ou dangereuses. A l'extérieur Jessica continue de se bagarrer pour ses amies incarcérées.

Jessica : J'ai rencontré Christine à Rennes, on a fait deux ou trois mois ensemble ; après elle a été transférée. Elle est passée par Poitiers, et moi aussi –mais pas en même temps. Comme Christine, j'étais une détenue assez rebelle. Parce qu'en plus d'être enfermées, on va nous interdire un certain nombre de choses qui peuvent ne pas nous paraître normales, donc on va refuser de se soumettre. Ils veulent qu'on accepte tout au nom de la sécurité. Donc à

partir du moment où ils voient qu'on n'est pas des détenues qui disons « oui » à tout, ils vont jouer avec nous, pour nous provoquer. Ça a été ça avec Christine, ça a été ça avec moi, c'est ça avec plein d'autres détenues. [...] À Poitiers ils font une fouille à corps après chaque fouille de cellule. C'est chiant de se foutre à poil à chaque fois devant eux. Des fouilles à répétition, comme ça, en sachant qu'ils trouvent rien... Ça fait partie des choses qui m'ont fait

« LE BUT ÉTAIT QU'ON SOIT BIEN ISOLÉES DU RESTE DE LA DÉTENTION »

péter les plombs. [...] Je refuse de me soumettre aux fouilles parce que j'ai pas envie de me mettre à poil tous les quatre matins devant eux. Des fois, en passant sous un portique, je sonnais ; là, c'est moi qui me déshabillais, et ils me mettaient un rapport parce qu'ils disaient que je faisais de l'exhibitionnisme. C'est de l'hypocrisie ! [...]

Papillon : Les surveillants ou l'administration voient certaines relations d'un mauvais œil et essaient de casser les amitiés, d'empêcher les gens de se fréquenter.

C'est quelque chose que j'ai connu autant à Poitiers qu'à Rennes. Je fréquentais des personnes, et ça plaisait pas – plus au niveau de la direction. Ils nous mettaient des bâtons dans les roues pour pas qu'on se fréquente. [...] Ils veulent choisir avec qui tu dois être, ils veulent faire les choses à ta place. Ou plutôt : ils veulent qu'on soit comme eux ils veulent. Moi j'étais avec des filles qui étaient super solidaires, ils n'appréciaient pas la solidarité entre nous, parce qu'ils voyaient que ça pouvait être dangereux pour eux. C'est pour ça qu'ils n'acceptaient pas ces fréquentations.

Donc tu atterris au centre de détention de Rennes, la plus grande prison pour femmes de France.

Au début ça se passait bien, on me prenait pas trop la tête. [...] Après j'ai fréquenté justement une personne avec qui j'étais solidaire, ça ne leur a pas plu, et à partir de là il s'est passé tellement de choses ! Ils ont ouvert un quartier D0... J'ai été la cobaye du truc. A Rennes, ils ont mis ça en place le 1er juin, et j'ai atterri dedans le 1er juin. Personne voyait rien, et en cachette ils m'ont fait la misère. Ça a fini, j'ai mis le feu à ma cellule, j'ai été transférée à Nantes à trois semaines de ma sortie.

Le D0, c'est comme un quartier d'isolement qui ne dit pas son nom ?

C'est ça, c'est un quartier d'isolement. C'est un peu pareil que le mitard, même. On avait une heure de promenade l'après-midi, une

heure le matin. Sinon, enfermées toute la journée. Personne. Quand on sortait, on avait toujours deux ou trois surveillants avec nous – pour faire les 20 mètres qui conduisent en promenade !

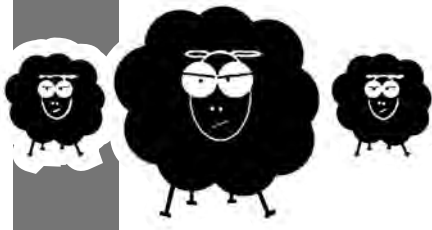
Au D0, tu avais des contacts avec les autres prisonnières ?

Non. Enfin si, je parlais par les fenêtres et tout ça. On se débrouillait autrement, mais on avait interdiction de communiquer avec le reste des détenues. Les promenades étaient confinées, toute seule, spécialement pour ceux qui étaient à l'isolement. Mais c'était mal foutu, hein ! Comme on était des cobayes, ils arrivaient pas encore bien à gérer ! C'était un peu marrant, parce qu'à chaque fois on croisait du monde. Mais le but était qu'on soit bien isolées du reste de la détention, que personne ne voie ce qui se passe...

Il y a beaucoup de fouilles, des fouilles par palpation... Tous les jours. Trois, quatre fois par jour, parce qu'on sort au moins trois ou quatre fois par jour de la cellule. Des fouilles de cellule toutes les semaines. [...] Au début, l'isolement devait durer un mois, mais après ça a été prolongé. [...]

Quand les gens qui sont en prison racontent ce qu'ils subissent, on a parfois du mal à les croire ; et souvent, les personnels, que ce soient les médecins, les profs, l'administration pénitentiaire, les surveillants... tout le monde essaie de les faire passer pour fous, menteurs ou paranos !

C'est surtout à Rennes que je l'ai senti ; au quartier d'isolement, je voyais tout ce qu'ils me faisaient, et quand je passais en commission je leur disais : « Vous me faites ça, ça, ça, c'est pas normal. » Et ils me disaient : « Mais vous êtes complètement parano, vous vous sentez persécutée. » Et à force de me dire ça, je me disais vraiment : « C'est peut-être moi, je sais plus ce que je fais, je sais plus si je gère ce que je fais... » Ils essayaient vraiment de te retourner le cerveau, en fait. [...]



« ON EST TOUS DANS LA MÊME GALÈRE EN PRISON »

On a l'impression qu'il y a pas mal d'isolement à l'intérieur des prisons pour des gens qui ont des galères, ou qui sont en lutte ou en rébellion : quelles sont les solidarités qui existent, ou que t'aimerais voir ?

A l'intérieur, la solidarité, y en a pas beaucoup, mine de rien. Après c'est normal, la détention a les armes pour te dissuader d'être solidaire. Elles pensent à sortir, je comprends tout à fait. Mais faut aussi garder sa dignité. Je pense que c'est

important d'être solidaire : on est tous dans la même galère en prison. Faut qu'on s'entraide. Si y a des gens qui m'entendent : faut vraiment qu'il y ait de la solidarité dans les prisons, arrêtez de vous faire la guerre entre vous.

Et je voudrais faire une dédicace à l'administration pénitentiaire : vous m'avez pas eue, et je suis bien contente ! Et dédicace pour toutes les personnes détenues, gardez la pêche !

FICHE PÉNALE CONTRE FICHE DE PAYE

Compte rendu du procès au tribunal d'Evry, 17 novembre 2015, publié sur le blog <https://enfinpisserdanslherbe.noblogs.org> où sont recueillies des nouvelles et des lettres de Christine.

« Elle était poursuivie suite aux plaintes de pas moins de neuf matons de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis pour violence et rébellion, dont quatre se sont portés partie civile. Christine a réexpliqué dans quel cadre se sont passés ces faits : comme dans les taules précédentes, arrivée à Fleury (en été 2014) elle refuse le fichage qu'impose la carte de circulation mais aussi les fouilles à nu systématiques et abusives lorsqu'elle est placée au mitard. Alors que ces refus sont passibles de sanctions disciplinaires suffisamment lourdes (mitard, isolement, transferts, suppression de remises de peines, etc.), ils ne relèvent pas du délit pénal. Mais l'administration pénitentiaire veut tout de même la contraindre par la force et cela se transforme en scène d'humiliation et de violence de la part des matons, puis à la finale, en plainte contre Christine qui leur résiste.

En effet, comme l'insinuera l'avocate des matons dans toute sa plaidoirie, une personne dépositaire de l'autorité publique ne peut pas être en tort et ne peut pas mentir. Donc (...) dans cette affaire, c'est bien évidemment de la part de Christine que viennent ces violences et humiliations et ce sont les matons, en surnombre, armés, casqués et protégés par toute leur chaîne hiérarchique qui en sont les pauvres victimes.

L'avocat de Christine, en plaidant la relaxe, a rappelé que loin d'une description idyllique du milieu carcéral dépeint par la défense des matons,

« la prison est loin d'être le monde des bisounours ». Car ceux qui y ont le monopole de la violence sont bien les surveillants pénitentiaires grâce à tous les dispositifs qu'offre leur administration pour mater les taulards. Pour illustrer cette violence, il a montré la photo de Christine avec le visage écrasé sous les mains de quatre matons, sur sa carte de circulation faite à Fleury. Il a aussi dénoncé l'inversion du rapport d'humiliation et de violence, quand c'est Christine qui se retrouve plaquée au sol sous une douzaine de matons casqués, bras et jambes écartés pendant que tous ses vêtements sont littéralement arrachés pour lui imposer une fouille à nu. Mais aussi l'hypocrisie de la justice qui enregistre neuf plaintes de surveillants immédiatement après les faits et n'a toujours pas donné suite, plus d'un an et demi après, à la plainte déposée par Christine pour toutes ces violences. Il a également rappelé que ce que nomme la justice comme violence et rébellion de la part de Christine n'est que son refus aux abus de pouvoir de l'administration pénitentiaire qui s'impose par la violence en justifiant des mesures de sécurité. Il a enfin affirmé qu'on devrait « être rassuré lorsque que des personnes ne s'adaptent pas à la prison ». Car s'adapter à la prison c'est ne plus exister. Christine a été condamné à un an ferme et à 4400 € de dommages et intérêts pour les différents matons. »



PERMIS DE TUER

PROCÈS D'UN FLIC MEURTRIER

Le procès de Saboundjian, le flic qui a tué Amine Bentounsi d'une balle dans le dos à Noisy-le-Sec le 21 avril 2012, s'est tenu au tribunal de Bobigny du 11 au 15 janvier 2015.

De nombreux proches et soutiens étaient présents malgré l'occupation massive de la salle par les syndicats de porcs, bien décidés à voir reconduit leur sacro-saint permis de tuer. Ils ont obtenu ce qu'ils voulaient, malgré un jeu de flûte assez approximatif.

Les faits sont simples, et le procès les a de nouveau établis de manière incontestable. À 20h30, l'appel anonyme d'une balance prévient le comico de Noisy qu'Amine Bentounsi, prisonnier en cavale (il n'était pas rentré d'une perm' à Châteauroux) a été vu dans un bar près de la gare. Une patrouille est envoyée, qui le prend en chasse. Trois flics sur quatre descendent pour le coincer, ils le coursent, le perdent. Le conducteur fait le tour du pâté de maison, lui barre la route, descend de bagnole, vise Amine alors qu'il s'enfuit en courant, et tire quatre fois dans sa direction. Amine prend une balle mortelle dans le dos, il s'effondre face contre terre et meurt quelques heures plus tard. Tous les flics de l'équipage brandissent la légitime défense : Amine aurait lancé une grenade factice sur les trois poursuivants à pied, puis aurait braqué Saboundjian, qui aurait donc riposté « préventivement ».

Que ce procès se soit tenu est une victoire en soi. Il est en effet rarissime qu'un flic assassin soit inquiété, encore plus exceptionnel qu'il soit jugé – et quasiment inouï qu'il le soit par une cour d'assises. Pour autant, sous la pression des syndicats de porcs, le meurtrier n'était poursuivi que pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner par une personne dépositaire de l'autorité publique ». Le 25 avril, quelques jours après le meurtre d'Amine, le vice-président du tribunal de Bobigny en charge de l'instruction avait d'abord mis Saboundjian en examen pour homicide volontaire. Une manif monstre des flics sur les Champs-Élysées l'avait vite fait reculer. En plein

entre-deux-tours des présidentielles, le candidat Sarkozy avait d'ailleurs promis « une présomption de légitime défense [pour les flics], car dans un État de droit, on ne [pouvait] mettre sur le même plan un policier dans l'exercice de ses fonctions et un délinquant dans l'exercice de ses fonctions à lui ». Le 19 septembre, les faits avaient donc été requalifiés en « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner », en expliquant que rien ne permettait d'établir que Saboundjian avait l'intention d'abattre Amine lorsqu'il avait tiré vers lui à quatre reprises. Pour autant, même si elles ont sévèrement été revues à la baisse, les charges n'ont pas été abandonnées comme c'est si souvent le cas, sans nul doute grâce à la détermination de la sœur d'Amine, Amal Bentounsi, et du collectif de familles victimes des violence policières qu'elle anime et qui la soutient.

On le sait bien : il y a peu d'illusions à se faire sur le rôle de la justice dans ces histoires-là : quand la police tue, la justice acquitte. Règle immuable qui doit nous faire voir, comme on peut le lire dans la conclusion de *Permis de tuer* (voir *l'Envolée* n°40), que ces trop nombreuses morts au placard et sur le trottoir, « prises dans leur ensemble, apparaissent bien comme des meurtres d'État, commis rationnellement et techniquement par la police et protégés par la justice ». On a néanmoins à faire à un procès historique, tant par sa tenue que par son déroulement. Il a lieu, et les débats mettent à jour la vérité mal cachée par les pathétiques mensonges de l'engeance meurtrière. Pour autant, comme l'a joliment dit Amal à la fin, « c'est l'exception qui

PERMIS DE TUER : PROCÈS D'UN FLIC MEURTRIER



confirme la règle ». Quand on dénonce le mouton noir d'une corporation, c'est souvent pour blanchir le reste : « Vous voyez, quand un élément se comporte mal, il est jugé. » Façon de dire en creux que tous ceux qui ne sont pas jugés se comportent bien. Les rares procès, ou scandales, qui touchent les forces répressives servent toujours à revalider le mythe du fonctionnement « normal » de ces machines de mort. C'est le vieux thème de la « bavure ». Cette fois, la mécanique a semblé quelque peu grippée : les mensonges du porc assassin étaient trop grossiers, la complicité de corps de ses congénères trop évidente. Si la porcherie a fait front d'un seul groin, l'avocat général lui-même s'est régulièrement étonné du peu de talent au pipeau dont les phacochères ont fait preuve.

Selon le déroulement habituel, le premier jour se consacre à la personnalité de l'accusé. Un beau bébé : 100 kg, fan de muscu, la trentaine bien tassée... Il atterrit dans la police après avoir foiré son CAP de pâtisserie pour une galère de chocolat – vraisemblablement une allergie précoce au marron. Au concours, il obtient un classement qu'il juge honorable : 1 200^{ème} sur 1 300. Ce brillant résultat l'envoie tout droit dans le département le plus prestigieux pour la flicaille, le 9-3. Ironie prémonitoire, il est affecté au transfert des prisonniers entre le tribunal de Bobigny et la zonzon. Autant dire qu'il connaît un peu les lieux, côté bourreau. En 2009, il est affecté au sinistre comico de Noisy-le-Sec. L'officier de l'IGS (inspection générale des services) qui vient témoigner plus ou moins en sa faveur à la barre le décrit comme un « fonctionnaire moyen », qui manque de « rigueur », d'« esprit d'initiative » et de « ponctualité ». Ce jour-là, pourtant, il a été à l'heure pour barrer la route à Amine, et il a fait preuve de rigueur et pas mal d'initiative en l'abattant dans le dos. Comme quoi rien n'est jamais perdu : ce médiocre flicailon aura brillé une fois dans sa vie, au point de devenir un symbole pour toute sa triste corporation. Après les faits, il n'a pas été démis de ses fonctions. Simple-ment placardisé, remis au centre d'information et de commande de Grenoble. Standardiste en somme, parce que privé de port d'arme en attendant son jugement.

Le deuxième jour, témoignage de condés : la bande à « j'étais pas là mais j'ai tout vu ». Un défilé de

potes à Saboundjian qui n'étaient pas sur les lieux, sont arrivés après, et se contentent de répéter sans conviction la version officielle. Légitime défense. Amine le braquait, bien campé sur ses deux pattes, le pauvre flic a sauvé sa vie. Aucune empreinte retrouvée ni sur l'arme ni sur la grenade factice qui aurait stoppé ses poursuivants en uniforme. Des témoignages qui ne correspondent pas à ceux qu'ils ont donné à l'IGS, des flics qui finissent par retirer leurs dires. Il y a comme un début de malaise, qui culmine avec la fliquette à qui on demande si elle connaît l'accusé, et qui répond qu'elle ne l'a jamais vu. Alors que l'accusé, c'est Saboundjian, son pote ! Elle pensait qu'on lui parlait d'Amine. La force de l'habitude. La victime, ce coup-ci, c'est l'Arabe... On apprend d'ailleurs qu'elle a quitté la police depuis cette histoire parce qu'elle n'a pas supporté que « l'IGS les traite comme des chiens » ; elle ne comprend pas que son pote se retrouve aux assises alors qu'il a seulement fait son beau métier. Meskina.

Aux ordres comme tout bon expert, les experts en balistique s'avèrent incapables de déterminer avec certitude la trajectoire de la balle qui a tué Amine. Certains avaient même osé affirmer pendant l'instruction qu'il était possible qu'Amine se soit retourné au moment du tir. Il braquait son poursuivant, et aurait fait volte-face en voyant la balle sortir du canon – en mode Superman. Vive la science. Ils sont quand même bien obligés d'expliquer qu'une des quatre balles s'est logée dans le bas de caisse d'une voiture qui passait par là. Fine gâchette, le Saboundjian.

C'est le troisième jour, grâce au courage des vrais témoins de la scène, que la vérité va enfin être dite ; à en faire chialer le fragile colosse en uniforme qui se fait même apporter un petit mouchoir par un prévenant collègue syndiqué. Six témoins ont assisté à la scène. Notamment quatre filles dans une bagnole, en pleine séance de conduite accompagnée. Elles entendent d'abord des détonations qu'elles prennent pour des pétards avant de voir s'effondrer un homme dans sa course, puis de se faire braquer par un autre type à l'air paniqué – au point qu'elles se baissent de peur d'en prendre une. Elles racontent ensuite comment, après avoir entendu à la télé une histoire qui leur paraissait bien différente de ce à quoi elles avaient assisté, elles ont appelé le comico de Noisy qui leur a lourdement déconseillé de témoigner avant de leur ordonner de raccrocher d'un ton menaçant. C'est l'IGS qui finira par recueillir leur accablant témoignage. Amine ne braquait personne. Il courait. Il se sauvait. On l'a abattu comme du gibier.

« IL NE FAUDRAIT PAS DONNER À LA POPULATION LE SENTIMENT QU'ON DÉLIVRE À LA POLICE UN PERMIS DE TUER »



Vient ensuite le pauvre témoignage de Saboundjian, plus agressif et arrogant que les jours précédents. Comme un gosse pris en flag, il n'a qu'une seule défense : « Vous avez qu'à dire que je suis qu'un menteur ! » Il s'offusque à nouveau de se retrouver aux assises pour avoir stoppé un délinquant et estime n'avoir fait que son travail. Il faut dire que les écoutes menées par l'IGS dressent un portrait éloquent du lascar : un coureur, un consommateur de corps de femmes à vendre, et au racisme décomplexé ; notamment la discussion avec un pote boucher au cours de laquelle il s'étonne d'avoir croisé deux arabes au volant d'une caisse qu'il a vendu et rigole de la vanne de son pote : « On aurait dû mettre une bombe dans le coffre ! » On l'entend aussi se faire consoler par sa sœur, qui lui assure que le fouille-merde de l'IGS finira bien par prendre une balle dans la tête – si le syndicat ne s'arrange pas pour le faire virer comme le lui promet un autre copain. Il y a aussi ce collègue qui lui dit de ne pas s'en faire, qu'il a juste « éliminé une chiure ». Grosse ambiance dans la police. L'envers du décor pue la merde. On a beau le savoir, c'est toujours plus saisissant quand on met le nez dedans.

Tout est si limpide, qu'un petit espoir pointe. Non pas qu'une condamnation ait jamais fait revenir qui que ce soit, ni qu'on souhaite la prison, même à notre pire ennemi ; mais qu'au moins, on prévienne les copains du chouineur assassin qu'on ne s'en sort pas toujours aussi bien quand on bute un homme... Les réquisitions du proc, surprenantes au premier abord, ont l'air d'en remettre une couche : « Il ne faudrait pas qu'on donne le sentiment à la population qu'on délivre à la police un permis de tuer. » Il requiert cinq ans – avec sursis, bien sûr, faut pas pousser –, une interdiction d'exercer, un suivi médical et une suspension du permis de port d'arme.

Après plus de sept heures de délibéré, retour à la normale : acquittement. On a beau avoir répondu « oui » à toutes les questions posées, les enjeux sont trop grands. Nul doute que le juge, du haut de son autorité, fort de son savoir et de son expérience, a longuement expliqué aux représentants du peuple qu'on ne pouvait pas faire vaciller les bases d'une institution tellement sollicitée en ces temps troublés. Risquer des grèves, des manifs de chtars, fâcher les syndicats ? Créer un précédent ? Mais alors quoi, il faudrait ensuite condamner les meurtriers de Jouéles-Tours, de Barbès, etc. ? Non, il est vital pour notre sécurité de reconduire en acte la présomption de légitime défense pour les flics. Les soutiens hurlent au moment du rendu, c'est trop gros ; un mili-

tant de quartier dira même, face caméra, qu'il va dire à ses petits de se protéger des flics, et qu'il conseille aux braqueurs de tirer en cas de mauvaise rencontre avec la police : question de vie ou de mort. Les rôles ont été bien répartis. Par la voix de l'avocat général, l'État a fait mine de reconnaître la bavure et demandé à ce qu'on punisse l'élément défectueux, histoire que la faute ne dégueule pas sur l'ensemble de la machine à punir et à exécuter. Le juge, lui, a gentiment manipulé « le peuple » incarné par des jurés dociles qui ont fait leur devoir en retenant, avant même que la loi ne passe, une « irresponsabilité pénale » pour le flic tueur. Écrit d'avance, malgré des débats étonnamment révélateurs.

Le proc a fait appel. Il y aura un deuxième procès. Scandalisés, les syndicats de porcs ont déjà lancé un appel massif à soutenir leur copain. Quant à la promesse d'entre-deux tours du candidat Sarkozy de changer le régime de la légitime défense pour les condés et de leur octroyer un permis de tuer inconditionnel, c'est le gouvernement Hollande qui va finalement la tenir, dans la foulée de toutes les joyusetés de l'état d'urgence. Ce procès qui se finit comme les autres passera peut-être dans l'histoire comme le dernier où un flic aura été inquiété pour avoir, comme le dit Amal, « ôté à un homme le droit de vivre ».

PLEINS POUVOIRS AUX FLICS

Grâce à l'état d'urgence, les pandores peuvent désormais porter et utiliser leur arme en dehors de leur service. Une manière économique d'augmenter les effectifs : tout flic l'est H24, c'est comme trois fois plus de chtars.

Comme on donne des armes de guerre aux nationaux, on remonte d'un cran l'armement de tous, pas de jaloux, et les municipaux se retrouvent avec des flingues à la place de leurs vieux tasers. Ce qui paraissait scandaleux il y a peu quand le maire nazillon de Béziers voulait l'instaurer devient parfaitement acceptable.

Quant à la légitime défense, le fameux projet de loi de février veut poser le principe d'une « irresponsabilité pénale » en raison de « l'état de nécessité » pour tout policier, gendarme, douanier ou militaire qui, « hors cas de légitime défense, fait un usage de son arme rendu absolument nécessaire pour mettre hors d'état de nuire une personne venant de commettre un ou plusieurs homicides volontaires et dont il existe des raisons sérieuses et actuelles de penser qu'elle est susceptible de réitérer ces crimes dans un temps très voisin des premiers actes ». Plus question de « proportionnalité de la réponse » : un texte ouvert à toutes les interprétations, pour un usage décomplexé du flingue.



*« Cinquante ans
qu'on nous tue dans les quartiers,
dans les maisons d'arrêt »*

ENTRETIEN AVEC AMAL BENTOUNSI, SŒUR D'AMINE

Nous publions ici la retranscription d'un entretien avec Amal Bentounsi dans l'émission parisienne de l'Envolée. Force, courage et détermination à elle, à tous ceux et celles qui ont perdu un proche sous les mains policières ou matonnes, à tous ceux et celles qui tentent de s'organiser contre la violence d'État.

« Le procès du policier qui a tué mon frère d'une balle dans le dos a eu lieu du 11 au 15 janvier. Il a été la démonstration magistrale des dessous de la police, de ce qui se passe vraiment : quand il y a des crimes policiers, ce ne sont jamais des bavures, forcément c'est volontaire, et forcément il y a des men-songes, des soutiens... Ce procès démontrera que mon frère a pris une balle dans le dos, comme des témoins l'ont affirmé : à aucun moment, il n'a porté atteinte à la vie de ce policier qui a menti du début jusqu'à la fin, comme ses collègues qui ont menti sous serment. Pour une fois, on a aussi mis sur écoute des policiers : ces écoutes révèlent le racisme au sein de la police, la pression des syndicats policiers qui avait été faite à l'IGS [l'inspection générale des services] – parce que pour une fois, l'IGS avait fait son travail correctement, à la suite de l'instruction de ce juge –, et aussi qu'il n'y a eu aucune empathie envers nous, la famille, et le mort qui a été tué. Tous les jours, c'était des révélations, notamment sur la personnalité du policier, un gros manipulateur, un gros menteur... On y croyait dur comme fer, on s'est dit que ce policier allait être condamné, et en fait au final, il a été acquitté.

Le ton avait été donné au début de l'audience, puisque Merchat, l'avocat du policier, avait récusé tous les jurés qui avaient un nom à consonance maghrébine.

On n'a pas eu la possibilité de dire quoi que ce soit, c'est la loi. Je me suis renseignée sur le président de la cour, Jean-Marc Elier, qui influence les jurés : c'est le même qui avait prononcé un non-lieu dans l'affaire d'Ali Ziri, un retraité de 69 ans mort des suites d'une clé d'étranglement par des policiers à Argenteuil¹...

Ce que je tiens à souligner aussi, c'est que pour une fois, le parquet – le procureur et l'avocat général – a été du côté des parties civiles, de la famille des victimes, ce qui est rarissime : en ce sens, je me dis que le travail qu'on a fait avec la famille a payé, le bruit qu'on a fait tout autour de nous, le site internet, les réseaux sociaux, les petites radios. Mais bon, dans cette affaire-là, vu les faits, il était vraiment impossible de défendre l'indéfendable : tout était à charge contre ce policier, donc ça m'aurait aussi étonnée que l'avocat général ne soit pas avec la partie civile – enfin, on l'a déjà vu dans d'autres affaires.

Je me dis que si on ne fait rien, ça continuera ; ça fait déjà plus de cinquante ans qu'on nous tue dans les quartiers, dans les maisons d'arrêt. Il faut sortir, il faut crier, le dire de différentes façons, et c'est comme ça qu'un jour on y arrivera, petit à petit. La version policière qu'on a dans les médias, c'est toujours la même,

1. Le pourvoi de la famille en cassation a été rejeté le 16 février, le dossier est donc clos pour la justice.

« *Il faut créer un rapport de force, et si nous, les familles des victimes, on ne le crée pas, qui va le créer ?* »



c'est toujours le gentil policier qui a tiré sur le dangereux malfaiteur. Aujourd'hui, n'importe qui qui meurt entre les mains de la police devient un malfaiteur, quelqu'un qui a mal agi, et presque à la limite on justifierait la mort de cette personne-là, donc de la victime. Dans le cas d'Ali Ziri, c'est le fait qu'il ait bu un coup de trop, pour Wissam El Yamni², c'est qu'il aurait jeté une pierre le jour de l'an, après avoir bu un coup... Mais est-ce qu'on mérite de mourir pour ça ?

Mon frère, c'était le client parfait, parce qu'il avait un passé, mais on ne réduit pas quelqu'un à son passé, c'est les faits qui comptent... Les « faits », c'est qu'à ce moment, il aurait été armé. J'ai quand même des doutes, parce qu'il n'y a pas d'empreintes sur l'arme, pas d'empreintes sur la grenade, donc ça fait beaucoup d'éléments... Je pars du principe que s'ils ont menti dès le départ sur beaucoup de choses, ils ont menti sur tout. Ça a été dit au procès : ils ont même falsifié la scène du crime. Les douilles ont été changées de place, et il y a deux douilles qui manquent... Et en ce qui concerne le passé de mon frère, j'estime qu'il avait déjà payé sa dette envers la société. On ne lui a jamais fait de cadeau, la prison l'a détruit... Toute sa vie, ils ont été sans pitié, les peines qui ont été prononcées sont pires que s'il avait tué quelqu'un, alors qu'il n'a jamais eu de sang sur les mains. La prison ça tue, ça tue socialement, ça tue psychologiquement, et quand tu sors de là, tu n'as plus de repères. En plus de l'avoir emprisonné, ils lui ont interdit pendant dix ans d'aller dans la ville où toute sa famille habite. Ils l'ont tué deux fois, une fois psychologiquement et socialement à 13 ans à sa première peine, et une deuxième fois, physiquement, à 28 ans... Et quand je vois les policiers qui tuent, qui mentent et se prennent pour des cowboys, pour des héros... Dans l'affaire de mon frère, l'avocat général a requis cinq ans de sursis et qu'il arrête son métier. Je me dis, même si c'est une condamnation, c'est du foutage de gueule. Quand tu es policier aujourd'hui, tout est permis. On veut les condamner, mais à un petit quelque chose, pas à de la peine de prison. Ils devraient en manger, qu'ils goûtent un petit peu à ce qu'ils font aux gens...

Le message que j'ai envie de faire passer, c'est que les gens doivent se mobiliser. Il faut qu'ils prennent conscience que ça n'arrive pas qu'aux autres : ça va s'étendre à tout le monde, surtout dans le contexte actuel, celui de l'État policier qui est en train de

s'installer. Avant, c'était les jeunes de banlieue, les gens issus de l'immigration, maintenant c'est les musulmans, tout est mis dans ce truc-là. Et aussi les gens qui manifestent, qui se réunissent, qui viennent troubler l'ordre public : on ne peut même plus s'engager pour des causes, celui qui lutte pour l'écologie peut être amené à se faire tabasser, à ne pas pouvoir aller manifester, ou à devoir rester chez lui. Surtout, il ne faut pas s'endormir dans son coin, dans les réseaux sociaux, à se dire « j'aime, j'aime pas »... Encore une manière de nous endormir, de faire qu'on ne s'engage pas physiquement, sur le terrain. C'est bien d'utiliser les réseaux sociaux à bon escient, mais pas trop non plus. [...]

Je n'ai pas envie de leur faire de cadeaux : mon frère, ils l'ont détruit, ils l'ont tué, maintenant il n'est plus là pour se défendre, et comme je leur ai

L'ASSIGNATION À RÉSIDENCE EST UNE PEINE

L'assignation à résidence s'annonce comme une mesure administrative d'avenir. Elle permettait déjà à l'Etat de garder sous la main, à peu de frais, des sans-papiers en voie d'expulsion sans les envoyer en centre de rétention. Dans les trois premiers mois de l'état d'urgence, elle a été étendue à plus de 400 personnes « à l'égard desquelles il existe des raisons sérieuses de penser que le comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics », selon les termes de la loi.

Dans une lettre ouverte du 29 novembre 2015, un assigné définit bien le caractère carcéral de cette mesure : « Il faut bien dire que l'assignation à résidence, et le contrôle judiciaire trois fois par jour, c'est une peine. Ce n'est pas une mesure préventive, c'est une mesure punitive. Ça s'apparente à une peine d'enfermement ; en fait c'est à peu près comme le port d'un bracelet électronique. Cette peine est prononcée sans instruction, sans jugement, sans preuve, et même sans infraction. On punit un profil (le mien en l'occurrence), c'est-à-dire qu'on ne me sanctionne pas pour quelque chose que j'aurais fait, mais pour ce que je suis (ou ce que je suis supposé être). C'est comme toujours : ces faits mentionnés, ils ont déjà été jugés. On me condamne donc une deuxième fois. Et la prochaine fois, sur le papier, y aura-t-il écrit, en plus : « l'intéressé a fait l'objet d'une mesure d'assignation à résidence du tant au tant » ? En somme, mon cas s'aggrave tout seul... »

« Bonjour le bilan carbone », lettre disponible en intégralité sur le site du journal www.lenvolee.net

2. Wissam El Yamni est mort après avoir été tabassé par la police à Clermont-Ferrand, le 1er janvier 2012. Voir www.justicepourwissam.com



ENTRETIEN AVEC AMAL BENTOUNSI, SUITE

dit : « je deviendrai comme un poison dans votre vie ». Il faut créer un rapport de force, et si nous, les familles des victimes, on ne le crée pas, qui va le faire ? J'espère que ça va donner du courage à d'autres familles, parce que c'est toujours la peur qui domine dans ces cas-là, mais il faut une réaction tout de suite. Je vois comment ça a porté ses fruits dans l'affaire de mon frère : au départ, j'ai avalé la version policière : « Mon frère a joué le con, il a braqué, il a perdu. » C'était la version que j'avais eue à travers les médias. Et en fait, après, en cherchant, je me suis dit : « Mais ce n'est pas possible, mon frère il n'était pas aussi teubé. » Pendant trois mois, j'ai cherché, j'ai fait des appels à témoins sur place avec un mégaphone. Quand il s'agit des flics, les témoins ont peur de témoigner, mais comme j'ai manifesté pendant plusieurs mois, ils ont fini par culpabiliser de ne pas venir : d'un témoin, on est passé à six ! Six témoins qui voient la même chose, et ne se connaissent ni d'Eve ni d'Adam, que je n'ai jamais rencontrés — je leur avais demandé de s'adresser directement au juge, parce que des fois ils utilisent ça en disant : « Non, mais c'est des témoins qui ont été influencés par la famille... »

Il y a aussi l'affaire de Belkacem, un jeune homme qui soi-disant était terroriste, qui est mort, et il y en aura beaucoup d'autres ; si les gens ne parlent pas, s'il y a une chape de plomb, on ne saura jamais la vérité. Il faut aller au-delà de cette peur, parler pour la vérité, pour les victimes, pour leur famille... c'est important, ce ne sont pas des chiens qui sont morts ! Et même pour nous, pour qu'on puisse faire notre deuil. Personnellement, mon deuil, je ne l'ai pas fait, parce que pour moi, ce flic, il vit encore. Il a pleuré tout au long du procès... C'est du foutage de gueule, sachant que c'est nous qui avons perdu un proche... Je le regardais et j'avais envie de lui dire : « Pauvre type, tu n'as même pas honte. » L'appel a été fait par le parquet. On n'a pas de dates encore, mais ça devrait être très rapide. D'où l'importance d'une mobilisation pendant le procès qui se tiendra à Paris. »

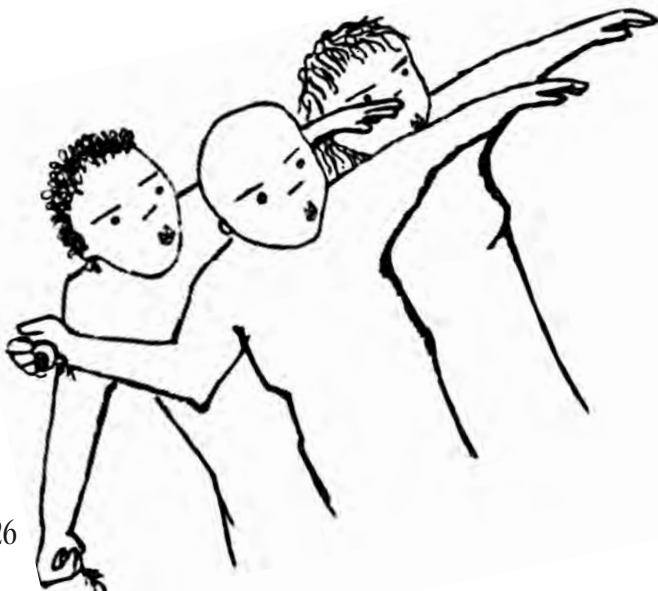
*Cet entretien est disponible dans son intégralité sur le site lenvolee.net, dans l'enregistrement de l'émission radio *l'Envolée* du 29 janvier 2016. Amal anime le blog du collectif Urgence, notre police assassine : urgence-notre-police-assassine.fr*



LE FICHER S... TAILLE XXL

Le 24 novembre dernier, Valls fanfaronnait à la télé qu'il y a actuellement 20.000 personnes fichés S. La fiche S (pour « sûreté de l'Etat ») est utilisée pour signaler une personne aux forces de sécurité étatique. Elle implique un certain nombre de procédures en cas de contrôle ou d'arrestation des fichés « S ». « Si on crée une fiche S, c'est qu'on n'a rien sur un individu et que l'on veut savoir si cela vaut le coup de lever le doute et de mettre des moyens opérationnels très lourds », déclare le sinistre Squarcini, ancien patron de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), fervent pratiquant de ce fichage resté très discret jusque récemment.

Le fichier compterait 10.500 personnes pour leur « appartenance ou leur lien avec la mouvance islamique ». Les autres fichés S sont qualifiés par les services de renseignement d'anarcho-autonomes, de hooligans, de militants indépendantistes corses ou basques, d'activistes d'extrême droite, etc. Il existerait en tout quinze sous-catégories de fiches S (de S1 à S15) basées sur le type d'activité et un niveau de « dangerosité ». Bref, un gros fourre-tout où se retrouvent côte à côte des condamnés pour actes terroristes, de simples suspects, de potentiels suspects, d'ex-suspectés.





JETTE PAS QU'UN ŒIL SUR LA POLICE

Des USA à Pantin : des vidéos contre la violence policière

Taubira à leur tête, les politicards français adorent se la jouer humaniste en condamnant la violence, souvent raciste, des policiers aux États-Unis.

Comme si on n'avait pas la même chez nos poulets 100 % français. Pourtant, voilà encore une histoire bien de chez nous : décembre 2015, des ados de Pantin subissent le harcèlement et les agressions d'une brigade de « police de proximité » : la BST (brigade de surveillance du territoire). Bilal Kraiker porte plainte contre un policier qui l'a tabassé dans un hall d'immeuble : il a été hospitalisé en urgence pour un testicule écrasé. Deux semaines plus tard, la même brigade vient l'arrêter devant chez lui. Astuce classique : les forces de l'ordre inculpent celui qu'ils ont défoncé pour l'intimider et décrédibiliser sa plainte. Sa mère intervient pour tenter de calmer le jeu. Elle est frappée, gazée et insultée devant des jeunes, dont ses deux fils, qui subissent le même sort avant d'être emmenés en garde à vue. Tristement banal, mais toujours aussi écoeurant. Moins banal : une voisine qui a filmé la scène ce jour-là la publie sur Internet. Sans ces images choc, cette histoire ne serait peut-être jamais sortie du quartier. Mini scandale au journal télévisé ; mais ce genre de buzz médiatique est souvent vite oublié. Dans ce cas, la preuve vidéo a donné la force aux personnes concernées de prendre la parole et de s'organiser : conférence de presse, bruit sur les réseaux sociaux, invitation dans une émission de radio associative, appel à témoins et création du Comité de vigilance contre les violences policières à Pantin. En février 2016, poursuivant son travail d'intimidation et de discrédit envers les jeunes du quartier, le commissariat de Pantin cherche à les mettre à l'amende en ressortant (à moins qu'ils ne l'aient inventée?) une vieille affaire de dégradation en réunion, pour laquelle un juge a carrément failli placer Bilal en préventive. Placé sous contrôle judiciaire, il sera jugé le 19 mai. Malgré tout, des habitants de Pantin poursuivent leur travail de dénonciation des violences policières.

À force d'histoires diverses mais toujours similaires, on le sait : main dans la main, médias, syndicats policiers et justice couvrent les sales habitudes de la police. Les rares fois où les médias ou la justice s'y attardent, c'est invariablement pour parler de « ba-

vure », c'est-à-dire d'exception. On pointe du doigt un mauvais élément pour ne surtout pas remettre en cause la violence structurelle de cette institution. De toutes façons, les scandales médiatiques sont vite oubliés et les rares flics inquiétés sont toujours acquittés. Voilà pourquoi les vidéos de violences policières ou les dépôts de plaintes, même accablantes, ne suffisent pas. Mais on gagne toujours à sortir de l'isolement et du silence. Depuis longtemps, des habitants des quartiers les plus frappés par l'arbitraire, le racisme et l'impunité des flics, s'organisent. Des histoires et des pratiques se transmettent, se renforcent mutuellement. Et même si on est loin d'un mouvement de masse contre les violences policières, ce n'est que de cette auto-organisation des premiers concernés que pourrait naître une opposition réelle à la toute-puissance de la violence d'État.

En septembre 2015, l'émission radio Papillon a rencontré un « copwatcher » des USA. Inspirée notamment par les Community Alert Patrols créées dans les années 1960 et par les actions du Black Panther Party, la pratique du Copwatching – « surveillance de la police » – se développe à nouveau : des groupes de personnes filment les agissements de la police pour l'empêcher de se livrer à des violences. Le contexte est différent, et l'expérience n'est bien sûr pas transposable telle quelle au contexte français. Mais les questions soulevées, la présence sur le terrain, l'auto-organisation des concernés et la mise en commun d'expériences par la prise de parole publique, appuyée par les images, peuvent nourrir quelques réflexions sur les moyens d'agir.

QUI NOUS PROTÈGE DE LA POLICE ?

« J'ai 15 ans et j'ai déjà peur de la police. Imaginez quand je serai plus grand ! Je me suis renseigné, j'ai vu toutes les histoires de violences policières. Quand y a des gens qui se font tirer dessus, qui se font tuer, et qu'à chaque fois la police est acquittée, comment vous voulez qu'on aime la police et qu'on la respecte, s'ils viennent dans nos quartiers et qu'ils font ce qu'ils veulent ? [...] Si y a des gens qui se font tuer, et rien, moi c'est pas parce que je me suis fait taper que la justice va faire quelque chose. La justice en France, elle est pas là pour les gens de quartiers, elle est là juste pour la police. »

Wassil, le frère de Bilal, du Comité de vigilance contre les violences policières à Pantin : [facebook.com/CVCVPP93](https://www.facebook.com/CVCVPP93)

(extrait de l'émission de radio « Frontline » du 22 janvier 2016 sur FPP 106,3 à Paname)

PARTAGE D'EXPERIENCE :

« On utilise les caméras »



Copwatcher : Je suis un activiste d'une chaîne YouTube qui s'appelle « Copwatchando », et on est beaucoup à faire du *copwatching*, aux Etats-Unis. Ce n'est pas une organisation, c'est plutôt plein de petites cellules. J'ai fait du *copwatching* dans des villes petites, moyennes, grandes, dans des manifestations ou dans la vie quotidienne. En particulier dans des communautés (note de traduction : « *comunidad* » en version originale hispanophone, sera ici le plus souvent traduit par « quartiers ») de migrants, des communautés latines, noires, ou indigènes. Nous utilisons le *copwatch* comme une stratégie d'organisation et d'autodéfense communautaire. Le *copwatch*, littéralement, c'est : « surveiller la police ». L'origine vient de communautés noires organisées en lien avec les Black Panthers. Pour moi c'est important que ça soit fait par les habitants, et pas par des personnes extérieures. Très souvent, les gens commencent à faire du *copwatching* dans des manifestations, pour surveiller la police en cas de violences policières. Ils utilisent ça pour documenter des agressions de la police sur des manifestants, puis se servir des images pour des procès contre la police. C'est un outil de contre-propagande, parce qu'on sait que les médias servent toujours ceux qui ont le pouvoir. En utilisant des enregistrements audio, des photos, des vidéos, on peut montrer que c'est la police qui agresse les gens, et pas l'inverse. Ça, ça concerne plutôt les manifestations, mais

après le *copwatching* peut servir pour pas mal d'autres choses, notamment pour quelque chose qui est plus important pour moi : un travail de base dans les quartiers. Pour beaucoup d'entre nous, on a été inspirés par des mouvements d'autodéfense armée, principalement latino-américains. Mais des mouvements armés dans des pays puissants, c'est pas forcément stratégique. Et du coup on utilise les caméras comme armes d'autodéfense contre la police et les violences policières dans nos quartiers. [...]

Ce qui est fondamental, c'est que les gens du quartier prennent conscience de leurs droits. Il y a des gens qui pensent que le *copwatching*, c'est seulement enregistrer des moments de violence, des agressions de la police, mais c'est plus que ça : c'est une stratégie de défense pour le quartier. C'est essayer de s'organiser : rencontrer les gens, partager des expériences, des stratégies, rassembler des gens qui ont survécu à des agressions policières, et d'autres, et former comme une sorte de petite armée ! Avec tous ces éléments mis ensemble, sur le long terme, on peut arriver à une situation où les gens se réapproprient leur sécurité. Pas mal de gens pensent que ceux qui appellent la police sont des américains blancs, mais dans beaucoup de cas, c'est les gens des quartiers eux-mêmes qui appellent la police. Et donc l'objectif à long terme est que les gens des quartiers, plus âgés ou pas, comprennent que la solution n'est pas d'appeler la police mais de s'auto-organiser pour leur propre sécurité ; et en même temps, travailler avec les jeunes pour qu'ils comprennent qu'ils doivent dialoguer avec les personnes plus âgées et créer des réseaux intergénérationnels organisés contre la police.



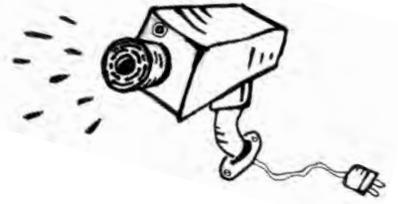
Le *copwatching* est une pratique de longue date aux États-Unis, et c'est le fruit d'une histoire bien particulière :

« Quand les deux fondateurs du parti [ndlr : Black Panther Party ou BPP] demandent à leurs « frères » et « sœurs » des ghettos quel est le principal problème de la communauté noire, la même réponse revient souvent : les brutalités policières. [...] Cleo Silvers, membre du parti, raconte que la population noire « avait peur de marcher dans les rues, non pas à cause du crime mais à cause de la police, à cause de ce qu'elle nous faisait ». [...]

Le BPP insiste donc, dans les premiers mois de son existence, sur le septième point du programme : « Nous voulons la fin immédiate des violences policières et du meurtre des Noirs » ; et sur la nécessité de s'armer pour l'autodéfense, comme l'autorise le deuxième amendement de la constitution américaine et la législation en vigueur dans l'état de Californie. [...] Habillés en noir, munis de leurs manuels de droit, de magnétophones et de leurs armes, [...] la quinzaine de membres que compte le Parti descend dans les rues pour surveiller les patrouilles de police, les empêcher d'abuser de leur position dominante face aux automobilistes qu'elles arrêtent et pour conseiller ces derniers quant à leurs droits. »

ENTRETIEN AVEC UN COPWATCHER

comme armes d'autodéfense»



Papillon : Une équipe de *copwatching* protège les gens quand la police enfreint la loi. Si les flics arrêtent quelqu'un qui a volé, qui a de la drogue sur lui, est-ce que vous les laissez faire leur travail ?

Qu'il y ait eu un crime ou délit de commis, ou pas, on s'en fout, parce que pour nous la chose la plus violente, c'est la pauvreté. Et qu'il y ait eu un crime ou pas, pour nous, ça ne légitime pas la présence de la police. Après, bien sûr, il y a des crimes comme les viols, les violences domestiques, les assassinats, où c'est plus compliqué. En général, les gens du quartier n'arrivent pas à gérer ces cas-là. Et là, c'est un peu compliqué d'aller soutenir les agresseurs. Mais en réalité, la majorité de ce qu'on voit au quotidien, c'est des cas de graffiti, de vol, de détention de drogue, des gens alcoolisés, des bastons... et dans ces cas-là, ce qu'on essaie de faire, c'est — à côté de l'histoire du délit ou du crime —, de protéger quand même les droits de la personne. Qu'ils aient commis ou pas un délit, on s'en fout, on est là pour que leur droits soient respectés. L'objectif n'est pas d'avoir cinq personnes qui patrouillent dans le quartier, mais qu'à terme, toute la communauté ait le réflexe de sortir une caméra, de faire du *copwatch*. Si toute le quartier le fait, c'est toute la police qui se fait baiser. [...]

Ça arrive que la personne qui a un problème avec la police ait peur que l'équipe de *copwatching* la foute encore plus dans la merde ?

C'est possible que la personne ait peur des *copwatchers*, donc il faut essayer de rentrer en contact avec elle et de la tranquilliser ; mais après, si elle demande explicitement qu'on se retire, on se retire. Mais c'est aussi pour ça qu'on dit que les équipes de *copwatchers*, c'est pas le plus important. Le plus important, c'est l'organisation dans le quartier. Si on se centre sur une zone de conflit précise, on essaie de rentrer vraiment en contact avec les gens, qu'ils prennent conscience de ce qu'on est en train de faire, qu'ils nous connaissent et qu'il n'y ait plus ce genre de problèmes de manque de confiance. Par chance, ce genre d'endroits, où il y a énormément de conflits et de violences policières, c'est des quartiers où il y a une haine profonde vis-à-vis des flics. Du coup, c'est très facile de faire prendre conscience aux gens de ces choses et de créer des alliances et des relations de confiance. La violence policière a toujours existé, mais aujourd'hui, avec les caméras, les téléphones, les vidéos, on apprend de plus en plus de choses. Et c'est plus courant qu'une personne te dise : « Vas-y, filme, s'il te plaît » que l'inverse.

Ça sert d'abord à faire baisser la pression policière en ville, mais aussi à documenter des procès contre la police quand elle outrepassse ses droits... S'il y a beaucoup de procès, et que les gens gagnent, tu as l'impression que ça fera baisser la pression policière en général ?

Aux États-Unis, on considère même ça comme un sport extrême [ces procès]. D'une certaine manière, ça met la police sous le feu des projecteurs quand, dans une même ville, il y a plusieurs personnes qui poursuivent des flics. Mais ce qui fait baisser la violence, c'est pas forcément ces procès juridiques. Ce qui fait le plus baisser la violence, c'est la présence de groupes de *copwatchers*, et l'organisation communautaire. [...] C'est très important que le *copwatch* vienne des gens du quartier. Il y a quand même de la place pour les autres, et ça peut aussi être important que des gens qui ont certains privilèges face aux flics, se servent de ces privilèges, prennent des risques pour filer des coups de main. [...] Les gens qui viennent de l'extérieur et font ça doivent garder conscience qu'ils font ça pour libérer un espace qui permette aux gens de s'organiser, et ensuite se retirer, et pas créer une relation de co-dépendance du quartier vis-à-vis d'eux.

Actuellement, on entre dans un contexte de soulèvement populaire. On essaie de faire de la propagande, de motiver plus de jeunes à s'organiser pour se soulever. En général, c'est motivant pour des jeunes de voir d'autres jeunes d'un autre quartier qui s'organisent face à la police. Aux États-Unis, en ce moment, on arrive à un stade où beaucoup de choses ont été filmées, diffusées, et les gens en ont ras le bol de la violence policière, ils sont en train de se soulever contre ça. Malheureusement, la majorité de ces soulèvements finissent par une militarisation de ces zones, et par plus de violence. Et ça, depuis les émeutes de Watts à Los Angeles dans les années 1960. Comme le soulèvement de Pacoima, un quartier de Los Angeles en 1992, après l'histoire de Rodney King ; et plus récemment Oakland, Baltimore, Chicago, Ferguson... Et là, on voit aussi parfois une réponse armée de la part des gens. Faut voir à quoi tout ça va nous amener...



Pour écouter l'intégralité de cette interview : www.sonsenlutttes.net/?Surveiller-la-police-interview-d-un-copwatcher
Pour visionner les vidéos publiées par Copwatchando :
www.youtube.com/channel/UCNcw4_pFizY4EWW2M_K5JA

VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS HIER ET C'EST OBLIGATOIRE...

Incarcérée en 2014 à la maison d'arrêt de Valence, Aurore y a subi un tabassage de la part des matons. Elle a porté plainte contre la pénitencière. A sa sortie, loin de vouloir laisser la prison derrière elle, elle décide de faire connaître les agissements de la pénitencière et participe à des rassemblements devant la maison d'arrêt de Valence (cf *l'Envolée* n° 42) qui lui valent un rappel à la loi, des menaces – et des pressions de la part de son Spip (service pénitentiaire d'insertion et de probation), rapport à son contrôle judiciaire. En juin dernier, elle est condamnée à 105 heures de TIG (travail d'intérêt général) à faire dans un délai d'un an. Les disponibilités d'Aurore se heurtent aux humeurs de sa Spip, à un rendez-vous donné le lendemain pour la veille par son JAP (juge d'application des peines)... Bref, en très peu de temps, la menace de remplacer son TIG par huit mois ferme tombe ; pourtant, le délai auquel elle est tenue n'a pas encore expiré.

Aurore a comme l'impression qu'on lui en veut : c'est peut-être que sa plainte et les rassemblements auxquels elle participe ont énervé tout ce vilain monde...



ELLE SE PREND POUR MA MÈRE EN SPIP

ENTRETIEN AVEC AURORE

Envolée : Peux-tu nous raconter la suite des péripéties rapport au TIG que tu dois effectuer ?

Aurore : J'ai de nouveau reçu une convocation du JAP, deux jours avant la date à laquelle je devais me présenter. Lors de l'entretien, le JAP m'annonce que le procureur requiert à mon encontre huit mois de prison ferme. Je lui demande, sous le choc, pour quel motif. Le JAP me répond : « mauvaise foi ». Ce JAP est vice-président du service d'application des peines, et vient d'arriver à Valence. Je lui dis que ce n'est pas de la mauvaise foi, mais qu'étant seule avec 6 enfants, je ne peux plus amplement me libérer. Le JAP me rétorque, avec mépris : « Si vous allez en prison, vous savez... vos enfants... ». Je lui demande ce que je dois faire pour l'éviter. Il me dit : « Rien, ça ne sert à rien que je vous renvoie vers le Spip, vous pouvez rentrer chez vous, vous serez convoquée au débat contradictoire. » J'étais anéantie, j'ai beugué. Je suis partie de son bureau au ralenti.

Que s'est-il passé les jours suivants ?

J'ai écrit au JAP en lui posant quelques questions d'ordre pratique, à savoir la date du débat afin que

je puisse m'organiser au mieux pour mes enfants. Mon avocat, que j'ai eu dans la foulée, a également écrit au JAP, qui quelques jours plus tard lui a répondu – de Mōssieur à Mōssieur, car moi, ma lettre est restée sans réponse.



Tu m'as dit qu'il t'avait transmis la réponse qu'il avait reçue du JAP. Qu'en est-il ?

Oui, d'ailleurs, j'ai aussitôt répondu au JAP, à ce fameux courrier (voir ci-contre). Il est tellement puant que j'ai tout de suite réagi. Pas de réponse du JAP. J'ai alors téléphoné à son service, et là, le greffe me dit que le JAP, comme il est gentil, me laisse une chance pour effectuer le TIG, et que je vais recevoir une convocation du Spip. Je me suis arrangée pour élargir mes heures pour le TIG, mais la conseillère met toujours des obstacles et me menace avec le JAP. Elle se prend pour ma mère – heu, je devrais plutôt dire marâtre ! En plus, elle m'impose sa pré-

« LE SPIP ENFERME – AVEC L'AIDE DU JUGE BIEN SÛR »



sence lors d'un éventuel rendez-vous dans une structure. Je dis éventuel, car d'après elle ce n'est pas sûr qu'il y ait une structure qui veuille m'accueillir au vu de mes contraintes horaires. C'est vrai que faire travailler gratis, ça n'intéresse personne... Je suis toujours dans l'attente du TIG. Elle me fait poireauter, et pourtant ça presse... j'ai jusqu'au 30 juin 2016 pour effectuer les heures – sinon, bonjour prison. A ceux qui ne se soumettent pas, attention ! Le Spip enferme – avec l'aide du juge, bien sûr.

Tu m'as dit avoir porté plainte contre des matons suite à des violences qu'ils t'avaient infligées pendant les quatre mois et demi de prison. Où ça en est ? On dirait qu'ils te mettent la pression pour que tu lâches l'affaire des matons.

Je le pense aussi. Car le procureur, malgré les preuves, a classé sans suite. J'ai donc saisi le doyen des juges d'instruction en me portant partie civile. J'attends sa réponse. Même mon avocat m'a dit que le parquet n'aimait pas les plaintes contre la pénitentiaire. Ils sont tous unis au palais.

C'EST PAS COTON LES TIG

LETTRE D'AURORE À SON JAP

M. le juge d'application des peines

Suite à la réponse que vous avez adressée à mon avocat qui me l'a transmise.

Vous dites apporter quelques éclaircissements, alors qu'au contraire, votre courrier est obscur sur certains points, avec un manque de manifestation de la vérité. A savoir : mon absence du 29 décembre 2015 au palais, à votre bureau, car comme je vous l'ai expliqué lors de notre rendez-vous, le 14 janvier 2016 (et avec des justificatifs), le courrier que vous m'avez envoyé est arrivé chez moi le 30 décembre 2015. Il a mis 12 jours, de la date à laquelle il est soi-disant (permettez-moi d'avoir un doute) parti du palais, pour arriver dans ma boîte aux lettres. Cette faute vous incombe. Je me suis d'ailleurs manifestée comme vous le dites « entre-temps », et ce dès la réception de ce courrier tardif.

Vous estimez que je ne semble pas comprendre les nécessités du suivi par le Spip. Force est de constater cependant que je n'ai pas le cerveau d'une huître, puisque je les comprends très bien – même si j'avoue ne pas y adhérer. J'ai le droit d'avoir ma propre opinion sur ce sujet et je tiens à souligner que malgré tout, j'ai toujours respecté mes obligations quant à ce suivi, et honoré tous mes rendez-vous au Spip. Concernant le « minimum » de contrôles dont vous parlez, certaines questions de la conseillère Spip sont une intrusion dans ma vie privée, et il est certain que je n'y répondrai pas.

Ce qui est privé, reste dans la sphère privée. Vous estimez aussi que mes positions sont irréalistes et que je ne justifie pas le fait de pouvoir me libérer plus amplement pour le TIG, alors que je vous rappelle avoir expliqué au Spip que c'était par rapport à mes enfants, aux horaires d'écoles, etc. Mes enfants sont bien réels. Code de procédure pénale du TIG : « tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles. »

Contrairement à ce que vous dites, je ne fais pas obstacle à l'exécution de ma peine. Je m'organise par rapport à mes enfants, pour élargir mes heures de travail d'intérêt général et être plus disponible de manière à les effectuer avec assiduité. La seule qui jusqu'à présent a fait obstacle, c'est la conseillère Spip qui depuis le 8 septembre 2015, malgré mes appels téléphoniques, refusait de me recevoir. Ce qui m'a fait perdre un temps monstre. Et je trouve incongru que vous appeliez mes responsabilités familiales : « desiderata ! »

Je finis, laissant à part les protocoles et le formalisme juridique... Pour être honnête avec vous, le contenu de votre courrier m'a heurtée et peinée, car j'ai cru que votre décision d'annuler le débat contradictoire auquel je devais comparaître, avait été prise et motivée par votre cœur.





RETOUR VERS LE FUTUR

Publications

Les éditions de L'Insomniaque viennent de rééditer À ceux qui se croient libres, Thierry Chatbi 1955-2006. Notre pote Thierry a passé plus de vingt-cinq ans en prison et participé aux mouvements de prisonniers des années 1980. On trouve dans cet ouvrage des textes que Thierry adresse à des journaux et à des émissions de radio, des extraits de sa correspondance, ainsi que des interviews de quelques-uns de ses amis sur ses combats. Ces textes ont été rassemblés, choisis et organisés par Nadia Menenger, proche amie de Thierry et animatrice d'émissions de radio consacrées aux problèmes carcéraux.



Thierry Chatbi
Quartier d'isolement de Fresnes, mars 2001

Aujourd'hui, « la France a peur », peur de ses enfants. Les politiques semblent tous extrêmement préoccupés par ce sujet grave et sensible. Nous pouvons imaginer que les échéances électorales n'y sont pas étrangères. L'insécurité : cheval de Troie de tous les politiques ! Entre vaches folles, moutons tremblants et porcs fiévreux... Il est évident que nous avons bien plus à craindre et à redouter des hordes de sauvageons que de l'insécurité alimentaire, chimique, industrielle, économique, politique ! Les jeunes, les minorités pauvres sans droits, sans vote, sans voix, sans pouvoir... Cibles idéales ! Moins de places à l'école revient à plus de places en prison. (...)



Aujourd'hui encore la gauche se targue d'avoir aboli en 1981 la peine de mort, vestige barbare d'un autre temps. La France restait la seule en Europe à exécuter « il y a tout juste vingt ans » des hommes et des femmes au nom de la justice — la France étant d'ailleurs à ce propos le pays le plus répressif, celui où les peines sont les plus lourdes en Europe. En mars 2001, l'abolition de la peine de mort n'est pas à mettre au compte de la gauche. Elle fut l'enjeu d'un programme politique, donc l'expression de la volonté d'une partie du peuple français. Or, c'est bien un gouvernement de gauche qui conçut et fit voter la peine de trente ans accompagnée de vingt-deux ans de sûreté. Mesdames et messieurs les humanistes de gauche, la torture ne s'aménage pas, elle se supprime. Les longues peines sont une forme d'élimination sociale, une mort lente à peine déguisée, de la vengeance pure, le message adressé au corps social, aux prolos et sous-prolos, aux travailleurs pauvres, aux fins de droits, à tous les exclus qui auraient quelques vellétés d'émancipation, d'une non-acceptation. Cela procède du même ressort à l'intérieur avec les régimes et statuts différenciés, les avantages accordés à certains. Le monde carcéral est le reflet du monde extérieur dans un arbitraire et un non-droit plus affirmé. C'est sans ambiguïté aucune. Des luttes carcérales ont jalonné l'histoire des prisons. Nous avons appris à nos dépens, pour certains, qu'aucun acquis n'est définitif. Nous avons la prison, la justice, la démocratie que nous méritons. Les seules choses dont nous pouvons être sûrs, c'est le changement et la mort.





Beau comme une prison qui brûle, Kyou, 2015

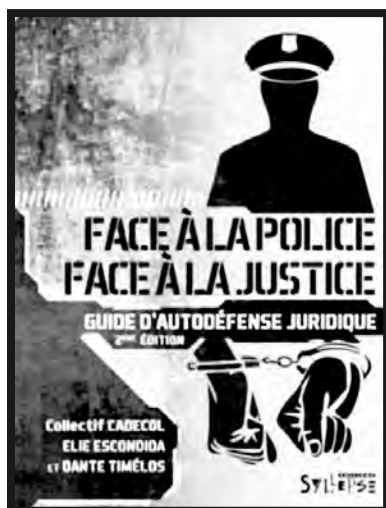
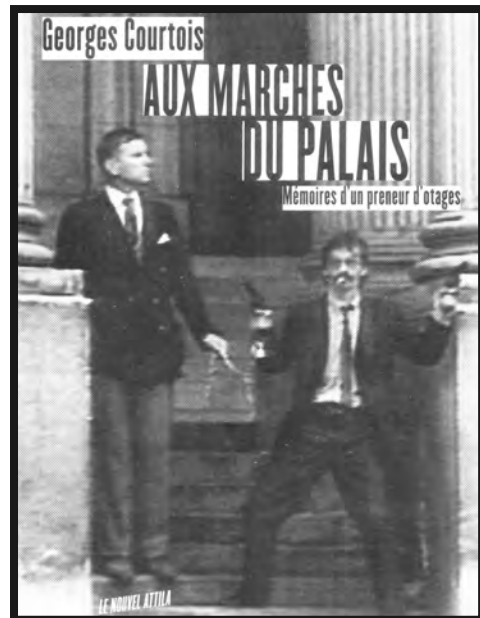
Le 16 avril 1988, la prison d'Ensisheim flambait. L'un des principaux acteurs de cette révolte en raconte la genèse, le déclenchement et l'embrasement. « Beau comme une prison qui brûle » constitue un témoignage authentique, précis et plein d'humour.

« La révolte explosa comme un coup de tonnerre dans un ciel calme. Les gars se jetèrent sur les télévisions et les balancèrent dans le vide, le kiosque des matons dans le bâtiment vola en éclat, une veste d'uniforme oubliée fut lacérée. L'effervescence s'étendit comme une traînée de poudre. Tous voulaient que nous ouvriions les portes et les gars s'éparpillaient pour investir toute la taule. Ce n'était pas une révolte, c'était un coup d'État. Nous avions pris le pouvoir en faisant tomber l'autorité, puis l'avions abandonné à la foule en colère. [...] Nous voulions rendre la prison inhabitable. » Disponible en pdf et sur commande sur pascalebraun.fr

Aux marches du palais. Mémoires d'un preneur d'otages, Georges Courtois,

Editions le Nouvel Attila, 2015

« Il y a 30 ans, le 19 décembre 1985, Georges Courtois, Karim Khalki et Patrick Thiolet prenaient la cour d'assises du tribunal de Nantes en otage, qui devait les condamner pour de petits braquages. Revolvers et grenades au poing, ils convoquent les caméras de FR3 pour renverser la vapeur : pendant 34 heures, ils font en direct à la télévision le procès de la société carcérale dans laquelle ils se trouvent piégés. Georges Courtois a aujourd'hui 68 ans, il est dehors depuis 2014, et a passé plus de la moitié de sa vie enfermé. Il raconte ici son parcours de malfaiteur professionnel et d'homme de lettres malicieux. »



Face à la police Face à la justice,

Collectif Cadecol, Elie Escondida et Dante Timélos, Editions Syllepse, 2016

En ces temps d'état d'urgence et de trouille instrumentalisée à des fins racistes et autoritaires, les éditions Syllepse rééditent une version augmentée de l'excellent et nécessaire « Face à la police, face à la justice », qui se veut un guide d'autodéfense juridique face à ces forces répressives. Il propose une vue d'ensemble des procédures pénales courantes et des droits qu'on est censé avoir dans ces sombres méandres. Police et justice agissent au nom de la loi, et « connaître celle-ci, c'est apprendre la langue de son ennemi », pour « échapper aux pièges les plus grossiers » et « user de tous les moyens légaux pour s'en sortir au mieux ».

Anquetil Gaëtan
MC de Lannemezan
Rue des Saligues BP70166
65300 Lannemezan

« C'est un QHS genre seul, tu vois personne »

Le 5 janvier 2016

Salut à tous et toutes



J'ai le seum, ça y est, j'ai bougé ce matin direction Lannemezan.

Bon, c'est pas trop ça : problème de restitution de ma plaque !

Bref plein de petites galères qui me donnent envie de monter au mitard !

J'ai vu la direction, une fois suffit !!! Bah ben rebelote l'autre directrice vient me voir au moment de ma sieste (lol) pour me poser les mêmes questions du coup et ben je réponds le contraire de la première audience deux heures avant. Ensuite aux arrivants ! C'est un QHS genre seul, tu vois personne, tu te fais chier, mais bon, de là on essaie de me faire croire que c'est Vegas ! Oh les connards. J'ai tourné, lol !

Mais bon, à part ça, à Mont-de-Marsan, j'ai continué avant de partir de leur flinguer le mitard pour leurs mensonges. Ah oui, vu que j'avais fait appel à Seysses, ça a été accepté, du coup des transferts pour rien, mais bon j'ai pigé que encore ils voulaient pas de ma gueule (question de profil). Comme en 2012 à 19 ans et quatre ans de prison dont deux faits, on me disait que mon profil n'était pas fait pour les CD. En centrale, pareil puis une fois le CD fait, les centrales ++ faites, j'ai pas le profil pour, mais je sais puisque je suis né cible, MDR. Donc je me retrouve aux arrivants avec peu d'option, mais option il y a, clin d'œil ! On reste opérationnel pour 2016 de mes couilles ; je vais voir et je vous tiens au jus, « froid » vu que ma plaque qui tourne avec moi depuis des années m'est refusée ; grosse blague, même à Condé, ils ne me l'ont pas faite.

Veillez à garder le moral. Bonne année à toutes et tous. Gardez la pêche, on en viendra à bout.

Gaëtan

PS : Je me suis fait une petite coupe, genre beau gosse pour celle que ça intéresse ; désolé messieurs, chacun ses bayes, lol.

NIOUZES



À Caen, une nouvelle émission de radio pour tous ceux et toutes celles qui rêvent de s'envoler :

« La démangeaison des ailes » est diffusée sur Radio Bazarnaom, écoutable à Caen (92.3) un dimanche sur deux, à 15h ou en podcast sur le site internet de la radio (radiobazarnaom.com). Son but est de lutter contre le sort que l'administration pénitentiaire fait subir aux prisonniers/prisonnières et de faire le lien entre eux/elles et l'extérieur. Elle existe pour analyser et dénoncer la violence de l'ensemble du système carcéral qui s'inscrit dans une société répressive et capitaliste. Pour entrer en contact : Radio Bazarnaom/La démangeaison des ailes. 65 rue des rosiers, 14000 Caen ou lademangeaisondesailles@laposte.net Prison couverte : CP de Caen-Beaulieu



À Grenoble, une nouvelle émission de messages :

« Parloirs Libres », une émission pour briser l'isolement des personnes détenues et internées ; pour continuer les liens et la solidarité entre l'intérieur et l'extérieur... Et fais passer le mot autour de toi. Et fais passer tes messages à l'antenne 04 56 14 23 54 le 1^{er} et 3^e jeudis (et parfois le 5^e) de 21h à 22h sur New's FM, 101.2
facebook : <https://www.facebook.com/Parloirs-Libres-1704695889750168>
Pour écrire : 57 Quai du Drac, 38600 Fontaine

Un grand salut à tous et toutes nos correspondants et envoyés spéciaux, de l'intérieur et de l'extérieur. Un salut particulier à Hugues, on a bien reçu tes vœux, « Marx et amour » à toi aussi.

Pour ceux et celles qui ont accès au net, visitez le site <http://lenvolee.net> : on y publie des courriers et des nouvelles qui ne sont pas tous dans le journal.

On a été ravi-e-s d'aller présenter le journal à Béziers, à Lyon, à La Chaise-Dieu et à Caen. Si c'est possible, on sera toujours content-e-s de venir présenter le journal et débattre des questions carcérales et judiciaires là où on sera invité-e-s.



Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ :

Brest: EXTRA-MUROS - Un lundi sur deux de 19 h à 20 h
Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest
et sur internet: groupe.brest@genepi.fr
Prison couverte: MA de l'hermitage

Bordeaux: UNE HEURE POUR GRADUCHE (GENEPI) - Le mercredi de 18 h 30 à 20 h 30
La clé des ondes - 90.10 FM
Tél. du direct: 05 56 50 69 99 à partir de 19 h pour les messages
Prison couverte: MA de Gradignan

Caen: LA DÉMANGEAISON DES AILES - Un dimanche sur deux à 15h. Radio Bazarnaom - 92.3 FM
65, rue des rosiers, 14000 Caen / Mail: lademangeaisondesailles@laposte.net
Prison couverte: CP de Caen-Beaulieu

Dijon: SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 17 h à 18 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte: MA de Dijon / Mail: wakyanyan@no-log.org

Grenoble: LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3^e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM / Prison couverte: MA de Varcès / CSL Saint-Bruno
PARLOIRS LIBRES - Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 21 h à 22 h. Radio News FM - 101.2 FM
Pour les messages: 04 56 14 23 54 / 57 quai du Drac, 38600 Fontaine

Lyon: LA PETITE CUILLÈRE. Tous les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois
de 20h à 21h sur radio canut 102.2 fm à Lyon et alentour (entre 5km et 20 km)
ou partout ailleurs sur radiocanut.org. Retransmis en direct sur Radio Dio (Saint-Etienne)
Répondeur: 07 81 35 93 71 Mail: lapetitecuillere@riseup.net
adresse postale: Atelier d'écriture, 91 rue Montesquieu, 69007 Lyon.

Marseille: Radio Galère - 88.4 FM
PASSE-MURAILLES - 4^e lundi du mois de 20h à 21h 30
Pour les messages (répondeur): 07 58 74 63 01
Tél. du direct: 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
Mail: passe-muraille@riseup.net / Podcast: <http://soundcloud.com/passe-muraille>
PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20h30 à 22h00 et le samedi de 19h à 21h
Tél. du direct: 04 91 08 28 10 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille
Prisons couvertes: MA des Baumettes / EPM La Valentine / MA de Tarascon / Centrale d'Arles / Luynes

Région parisienne: L'ENVOLEE - Le vendredi de 19 h à 20 h 30
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM
et sur internet: www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr. (Rediffusion le mardi à 8h)
Tél. du direct: 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20h30 à 22h30 / Radio Libertaire - 89.4 FM
Prisons couvertes: MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

Rouen: AU DELÀ DES MURS - Le 1^{er} et 3^e samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM
www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct: 02 35 12 68 92
Mail: audeladesmurs@laposte.net / Prisons couvertes: MA de Rouen

Saint-Etienne/Lyon: PAPILLON - Les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 20h à 21h
Radio Dio - 89.5 FM (retransmis en direct à Lyon sur radio Canut -102.2FM)
et sur internet: www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne
emissionpapillon@riseup.net
Prisons couvertes: MA La Talaudière (à Lyon: MA Corbas/EPM Mezieux)

Toulouse: BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19 h à 20 h /
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse
et sur internet: www.canalsud.net / Mail: canalsud31@wanadoo.fr
Tél. du direct: 05 61 53 36 95 - Tél. messages: 07 53 33 86 80
Prisons couvertes: MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on trouve *L'Envolée*. Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

ANGERS: LES NUITS BLEUES
AUCH: LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU
AVIGNON: LA MÉMOIRE DU MONDE
BAYONNE: ELKAR
BAGNOLET: LE REMOULEUR
BESANÇON: L'AUTODIDACTE
BORDEAUX: LA LIBRAIRIE DU MUGUET
BREST: D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE
CLERMONT-FERRAND: LOCAL DE LA CNT-AIT
DIJON: BLACK MARKET
DOUARNENEZ: L'IVRAIE
GRENOBLE: LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF
LILLE: CCL / L'INSOUMISE
LIMOGES: UNDERSOUND
LYON: BUFFET FROID / LA FOURMI ROUGE / LA GRYFFE / LA LUTTINE / LE BAL DES ARDENTS / LE TASSE LIVRE / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES / UN PETIT NOIR
MARSEILLE: L'ÉQUITABLE CAFÉ / L'ODEUR DU TEMPS / LE MOLOTOV / CQFD / LE BOUQUINEUR / LA LIBRAIRIE DE L'ARBRE / TRANSIT / L'ARBRE A THE / OCCUS POCUS / MAUPETIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / LE KIOSQUE
MONTPELLIER: SCRUPULES
MONTREUIL-SOUS-BOIS: LA PAROLE ERRANTE
NANTES: B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST
PARIS III: COMME UN ROMAN
PARIS V: LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE / LE POINT DU JOUR
PARIS XI: ENTROPIE / LA FRICHE / LIBRALIBRE / LIBRE ÈRE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / PAGE 189 / MANŒUVRE
PARIS XIX: LE MERLE MOQUEUR / TEXTURE
PARIS XX: L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN
REIMS: LE CRI DU PEUPLE
ROMANS-SUR-ISÈRE: LIBRAIRIE DES CORDELIERS
ROUEN: L'INSOUMISE
SAINT-DENIS: FOLIES D'ENCRE
SAINT-ÉTIENNE: L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE
SAINT-GIRONS: LA MOUSSON
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT: LIBRAIRIE ANCIENNE
STRASBOURG: QUAI DES BRUMES
TOULOUSE: LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA
VALENCE: NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE
BRUXELLES: ACRATA / LA BORGNE AGASSE / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM / LIBRAIRIE VOLDERS
LIÈGE: ENTRE-TEMPS

DIFFUSION ITINÉRANTE ET COOPÉRATIVE DU JOURNAL :
GÉNÉRATIONS FUTUR / TÉLÉPHONE : 06.50.65.99.66.

L'ENVOLEE

43, RUE DE STALINGRAD / 93100 MONTREUIL
E-MAIL : CONTACT@LENVOLEE.NET
www.lenvolee.net

POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !
JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS

D. Daniel
49, rue de la première armée
68190 Ensisheim

le 23.01.2016

Bonjour,

À l'adresse, vous comprendrez de suite que je vous écris donc de taule.

Dans un numéro de L'Envolée, reçu (il me semble) en octobre, j'ai vu qu'une huitaine de camps ont établi une pétition « du fait de la rareté des grâces, perm' et conditionnelles obtenues par les encagés ». J'en avais été fort étonné.

Par curiosité, j'ai dit à quelques perpet' qu'on devrait nous aussi faire savoir (comme si les méchants ne le savaient pas !) qu'il n'y a plus de conditionnelles (pour les perpet') depuis des années... Réactions : rien à foutre.

J'ai donc envoyé ma doléance, seul, à la ministre de l'injustice. Quel écho ? Aucun, évidemment...

Je me demande, d'où ma présente carte, si vous êtes au courant de la chose : ces huit taules qui ont envoyé une pétition, y en a-t-il une (au moins !) qui a reçu une réponse ? Et on leur a promis quoi ?

Une double ration de raviolis à la veille de leur mort... en camp ?!

Ici, quelques uns (qui ont un peu de cerveau) ont remarqué que le JAP donnerait encore quelques perm', voir quelques conditios, sachant très bien, de fait, que le proc fait systématiquement appel contre... Aussi, d'aucuns pensent qu'ils sont de mèche...

Et le pigeon ainsi continue de courir au tapin, au « suivi » (sic), à la « socio »... Alors qu'il faudrait « tout » arrêter jusqu'à ce que... Utopie ! Évidemment.

Ce qui me fait penser que Lesage de la Haye, que vous connaissez sûrement, doit en publier une (si ce n'est déjà fait !) : « L'abolition de la prison » !

En juin 2012, Taubira parle (article dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, et ailleurs) de revoir l'échelle des peines en France (les plus longues d'Europe, d'où le record d'Europe de suicides en camps de cette triste France). Puis, ses paroles évaporées, elle a montré sa vraie figure : une assassin des longues peines de plus. (le plus incroyable, certes, est que des perpet' et autres longues peines sont « pour » le FN, ou pour le sarkonazisme...).

Bref. Bonne continuation. Meilleures salutations.

Daniel



Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art.D444 du CPP).